



SWATCH GROUP
Caisse de pensions • Pensionskasse • Cassa pensioni



2024 en rétrospective

Rapport sommaire

Rapport sommaire de l'année 2024

Contenu	Page
Chiffres-clés	2
Aperçu de l'année	3
L'actif du bilan	9
Le passif du bilan	15
Rapport durabilité 2024	18
Bilan, compte d'exploitation, statistiques	32
Diverses Informations	36
Base et Organisation	37
Organes et structure	38
Découvert / Explication des mesures prises	40
Adaptation des rentes	40
Règlement de la CPK / Rapport sommaire	40

Chiffres clés

Valeurs en mio CHF	31.12.2024		31.12.2023		31.12.2022	
Total du bilan	CHF 4'261.1		CHF 4'000.8		CHF 3'909.0	
Sociétés affiliées	48		48		49	
Performance	+6.84%		+2.58%		-6.37%	
Taux technique assurés actifs	2.70%		2.70%		2.70%	
bénéficiaires de rentes	2.70%		2.70%		2.70%	
Capitaux de prévoyance	CHF 4'173.0		CHF 4'153.1		CHF 4'123.6	
Degré de couverture	98.54%		93.74%		92.88%	
Provisions techniques	CHF 112.9		CHF 79.1		CHF 41.4	
Réserve de fluctuation de valeurs	CHF 0.-		CHF 0.-		CHF 0.-	
Frais d'administration (% du bilan)	0.08%		0.11%		0.11%	
Nombre collaborateurs CPK (ETP)	21.6		22.1		21.3	
Frais d'administration par assuré	CHF 150.-		CHF 179.-		CHF 183.-	
Ensemble des assurés	23'723	100%	24'268	100%	23'553	100%
dont actifs	16'462	69.4%	16'988	70.0%	16'195	68.8%
dont bénéficiaires de rentes	7'261	30.6%	7'280	30.0%	7'358	31.2%
Total des cotisations	242.2	100%	236.1	100%	221.5	100%
cotisations des salariés	99.2	41.0%	96.6	40.9%	90.6	40.9%
cotisations des employeurs	143.0	59.0%	139.5	59.1%	130.9	59.1%
Prestations réglementaires	CHF 200.2		CHF 191.4		CHF 193.8	

Aperçu de l'année

Mesdames, Messieurs,
Chères assurées, Chers assurés,

« Les incertitudes caractérisent le monde d'aujourd'hui, ... les certitudes permettent de mieux l'appréhender ! »

C'est par ces quelques mots que nous avons eu l'occasion de nous adresser à certains d'entre vous lors d'événements mis sur pied à l'attention des bénéficiaires de rentes en fin d'année. En effet, il ne paraît pas osé d'affirmer que l'année 2024 n'entrera pas dans l'Histoire comme facile, linéaire, apaisée et apaisante ! Et pourtant, c'est presque paradoxal si l'on s'arrête aux difficultés et mauvaises nouvelles relayées en continu par les médias, 2024 a été sensiblement plus favorable pour la CPK que l'année précédente, puisqu'un rendement annuel positif de 6.84 % a pu être réalisé sur l'ensemble de la fortune de la CPK. De plus, le degré de couverture a presque atteint l'objectif cible de 100 % ; à fin juillet il était supérieur à 99 %, pour s'établir finalement à 98.54 % au 31.12.2024. Tout au long de l'année, les périodes de croissance ont alterné avec des mois plus difficiles tels que le mois d'avril, caractérisé par un regain des tensions géopolitiques au Proche-Orient, ainsi que le report de la baisse des taux directeurs des banques centrales en raison d'une inflation trop élevée (à l'exception de la Suisse). De même, le mois d'octobre a été impacté notamment par une croissance ralentie en Chine malgré les interventions de son gouvernement pour soutenir la demande interne, ainsi que des bourses européennes et mondiales chahutées, particulièrement en fin de mois. Pourtant la performance réalisée permet bien d'envisager le retour prochain d'un taux de couverture supérieur à 100 %. Selon l'étude ALM (Asset Liability Management – analyse de la gestion de l'actif et du passif) demandée par le Conseil de fondation en 2024 et réalisée par des spécialistes reconnus de la branche, la stratégie de placement mise en place et suivie par la CPK permet de dégager un rendement attendu supérieur au rendement nécessaire pour couvrir à terme ses engagements envers les assurés. C'est dans ce contexte que le Conseil de fondation et ses Commissions mettent tout en œuvre pour veiller à un équilibre entre besoin de risque et capacité au risque

Les considérations qui précèdent seront évidemment complétées, détaillées et précisées tout au long des pages qui suivent. Vous y trouverez en effet un grand nombre d'informations, d'explications et de commentaires se rapportant à la « vie » de la Caisse de Pensions Swatch Group en 2024. Si la situation au 31.12. peut être considérée comme une photo-finish pour l'année sous revue, il nous semble important de relever ici qu'il s'agit bien d'une étape dans le parcours d'une institution en mouvement permanent et dont l'évolution au fil des années tient à cœur à l'ensemble du Conseil de fondation.

Vous constaterez, en prenant connaissance de ce rapport de gestion, que nous nous sommes basés sur la structure existante tout en continuant de chercher à l'améliorer. A cet égard, les principales modifications introduites cette année portent sur les thématiques suivantes :

- selon ce qui avait été annoncé l'année précédente, un nouveau chapitre sur la durabilité, dans lequel sont présentées les démarches entreprises dans ce domaine par la CPK, est intégré pour la première fois au rapport. Cette partie sera reprise et incluse aussi dans le cadre du « Rapport sommaire », publié sur le site de la CPK et mis à disposition par ce biais de tous les assurés et du grand public.
- les sections dédiées par le passé aux activités de la Commission de placements et de la Commission immobilière ont été regroupées cette année pour plus de clarté avec les thématiques correspondantes (placements et secteur immobilier), traitées d'office dans le cadre du rapport de gestion.

Cet aperçu de l'année 2024 reprend une structure similaire à celle des années précédentes. Vous y trouverez ainsi les sections suivantes :

- A. Un regard général sur l'évolution de l'environnement socio-économique mondial durant l'année 2024 ;**
- B. Le Conseil de fondation ;**
- C. Les faits marquants spécifiques à notre Caisse de pensions ;**
- D. Inspectorat interne ;**
- E. Remerciements**

A. Généralités

En 2024, la géopolitique a joué un rôle central, les conflits et les tensions redéfinissant les équilibres mondiaux. La guerre en Ukraine a continué à dominer l'actualité, les offensives russes étant suivies par des contre-attaques ukrainiennes. Au Moyen- Orient, les conflits ont renforcé l'instabilité régionale. La rivalité entre les pays à grand pouvoir a également marqué les esprits. En Europe, les crises politiques ont révélé des fractures internes avec la dissolution de l'Assemblée nationale en France et la rupture du gouvernement Ampel en Allemagne et l'annonce d'élections anticipées. Aux Etats-Unis, la réélection de Donald Trump a renforcé la politique « America First », ce qui laisse présager de profonds changements en politique intérieure et extérieure. Les BRICS tentent d'étendre leur influence en accueillant d'autres pays. Dans d'autres régions, comme l'Afrique et l'Asie, l'instabilité chronique et les changements politiques importants ont mis en lumière une année marquée par des recompositions complexes et des défis institutionnels.

Les tensions géopolitiques et les changements structurels ont également accru la volatilité sur les marchés de l'énergie. Les prix du pétrole ont fluctué en raison des conflits au Moyen-Orient et d'une demande modérée de la Chine. Parallèlement, les efforts de décarbonisation et de promotion des énergies renouvelables se sont intensifiés, ce qui a entraîné des investissements records de la part des États, des entreprises et des particuliers et témoignent de l'importance croissante de la transition énergétique. Malgré cela, la consommation mondiale de combustibles fossiles a continué à croître sans relâche en 2024, avec la conséquence que les émissions de CO² ont atteint un nouveau record.

L'économie mondiale a montré de nettes différences entre les régions. Les États-Unis ont bénéficié d'une consommation robuste et d'un soutien fiscal, tandis que l'Europe a été confrontée à des faiblesses industrielles et à une demande lente. La Chine a dû faire face à des difficultés structurelles dans le domaine de l'immobilier et de la consommation, malgré les mesures de relance, tandis que le Japon a enregistré une reprise plus solide. Dans l'ensemble, l'année a révélé une fragmentation économique croissante, soulignant les défis mondiaux dans un contexte d'incertitude persistante.

Malgré des baisses progressives dans plusieurs régions, l'inflation est restée un défi majeur et persistant. Aux États-Unis, l'inflation a dépassé les attentes de la FED (Federal Reserve System) en raison de l'évolution des prix des services et des salaires. Le marché du travail américain s'est également montré robuste, ce qui a justifié la réticence de la FED à baisser rapidement les taux directeurs. Dans la zone euro, on a constaté un léger ralentissement de l'inflation, mais des poches de résistance subsistent, notamment en Allemagne et en France. Dans le contexte de la conjoncture générale et de l'évolution du marché du travail, la BCE (Banque Centrale Européenne) a été forcée de baisser les taux directeurs.

De nombreux développements et percées technologiques ont marqué le paysage technologique et scientifique mondial en 2024. L'accent a été mis sur l'intelligence artificielle générative et les modèles multimodaux, qui ont été largement utilisés dans les domaines de la science, de la médecine et de l'industrie et qui ont conduit à des progrès révolutionnaires dans la recherche biomoléculaire, le développement de médicaments et de matériaux. Les développements de logiciels d'IA ont été accompagnés de progrès massifs dans le domaine des puces électroniques et de nouvelles réalisations dans le domaine de l'informatique quantique. Les mesures réglementaires telles que l'EU

AI Act ne peuvent guère entraver le rythme effréné des développements dans le domaine de l'intelligence artificielle. Dans l'ensemble, ces progrès ont des effets prometteurs mais constituent aussi des défis à relever dans différents domaines de notre vie.

En 2024, la population suisse a franchi une étape importante : la population résidente permanente a dépassé pour la première fois la barre des neuf millions d'habitants.

Malgré les incertitudes mondiales, la Suisse a enregistré une croissance économique modérée de 1.2 % et l'inflation y a fortement diminué, contrairement à l'Europe et aux États-Unis. La Banque nationale suisse (qui a vu un changement de direction de Thomas Jordan à Martin Schlegel) a courageusement baissé ses taux directeurs de 1.75 % à 0.5 %. Le tourisme suisse a également connu un essor et le nombre de nuitées a atteint un niveau record historique, tout comme la production d'électricité par des installations photovoltaïques en Suisse.

Les Jeux olympiques d'été de 2024 ont eu lieu à Paris et ont été placés sous le signe de premières historiques, de grands moments sportifs et d'une participation record de quelque 10'500 athlètes de 206 nations qui se sont disputés 329 médailles d'or. Avec des formats innovants et une atmosphère inclusive, Paris a posé de nouveaux jalons pour les futures olympiades.

B. Le Conseil de fondation

Le Conseil de fondation s'est réuni quatre fois durant l'année 2024 pour traiter les affaires des trois Commissions ainsi que les opérations. Nous relevons au passage que l'année 2025 verra débuter une nouvelle période administrative pour le Conseil et ses Commissions. La prochaine, d'une durée de 4 ans, débutera le 26 mars 2025 juste après l'acceptation du rapport de gestion, comprenant également les comptes annuels de l'exercice 2024. Pour rappel, le Conseil de fondation est paritaire, ce qui signifie qu'il est constitué à parts égales de 6 représentants des salariés et 6 représentants de l'employeur. Les représentants des salariés sont élus par le personnel dans le cadre de 6 cercles électoraux, regroupant l'ensemble des sociétés (suisse) du Swatch Group affiliées à la CPK. Les représentants de l'employeur sont nommés par le Conseil d'administration du Swatch Group sur proposition de sa Direction générale. Ce processus permet tout à la fois de s'assurer d'une bonne représentativité des salariés et de celle des sociétés du Groupe.

C. Les faits marquants spécifiques à notre Caisse de pensions

L'année 2024 a marqué la première année complète d'activité du fonds dédié CIBUS, lancé avec succès le 1er juillet 2023. Ce véhicule d'investissement sur mesure, supervisé par la FINMA et le Fonds Management, est entièrement géré par la CPK selon ses critères et besoins spécifiques. Il permet à la CPK de déployer sa stratégie de placement dans un cadre rigoureusement encadré et sécurisé, offrant la plus haute protection légale en Suisse.

Le nouveau système de gestion de fortune, introduit avec le fonds CIBUS et utilisé par d'autres institutions de renom, a fait ses preuves en 2024 malgré un contexte exigeant. Avec plus de 2'680 transactions boursières, un volume de négoce dépassant 4.4 milliards de francs suisses a été réalisé, assurant un taux de rotation des placements liquides de 1.8 fois.

L'amélioration continue du système de contrôle interne a également été une priorité. Le module de gestion des risques a été activé, identifiant les 10 principaux risques ainsi que les mesures à adopter au Front-Office. En 2025, cette analyse sera étendue au Back-Office, puis progressivement à l'ensemble des opérations.

Dans le cadre d'un mandat du Conseil de fondation, une étude ALM (Asset Liability Management) a été menée en 2024 pour évaluer l'adéquation entre les placements et les engagements de prévoyance, ainsi que la capacité de risque de la Caisse. Les résultats ont été présentés au Conseil de fondation et à la Commission de placements. Le nouveau Conseil de fondation, qui entrera en fonction en mars 2025, se penchera sur ces conclusions. À l'avenir, les études ALM seront systématiquement réalisées avant l'élection d'un nouveau Conseil afin d'assurer une meilleure transition des responsabilités.

De nombreuses entreprises Swatch Group affiliées sollicitent périodiquement la CPK pour obtenir les adresses de leurs retraités, utilisées à des fins de CRM et de suivi des avantages REKA. Grâce à une plate-forme hautement sécurisée d'échange de données entre la CPK et les entreprises affiliées, un projet a été mis en place permettant la transmission hebdomadaire des adresses mises à jour des retraités. Depuis l'entrée en vigueur de la nouvelle loi sur la protection des données, le 1er septembre 2023, ces échanges ne se font que sur la base d'un contrat signé précisant les responsabilités et l'utilisation des données. Par ailleurs, des accords de confidentialité sont conclus avec tous les prestataires de services de la CPK afin de garantir le respect des exigences fédérales en matière de protection des données. Conformément aux dispositions légales, les caisses de pension actives dans la prévoyance obligatoire sont considérées comme des organes fédéraux.

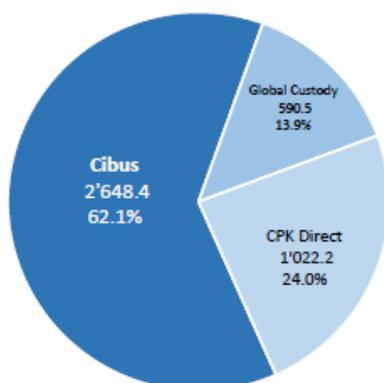
La transformation numérique s'est poursuivie avec la modernisation de notre infrastructure et le déploiement du projet CPFlow. Ce dernier a permis d'automatiser les premiers processus du service assurance en intégrant la plateforme ESS de Swatch Group, qui compte plus de 14'000 utilisateurs enregistrés. En 2025, l'ensemble des processus du service assurance adoptera cette approche, rendant le travail plus fluide et valorisant pour les collaborateurs, tout en renforçant la qualité et la pérennité de nos services. À terme, CPFlow sera déployé dans toute l'organisation.

Après quatre années de forte croissance, les mutations d'assurance ont diminué d'environ 25 % en 2024, atteignant 7'208 cas. Cette baisse s'explique principalement par un ralentissement des nouvelles embauches au sein du Swatch Group.

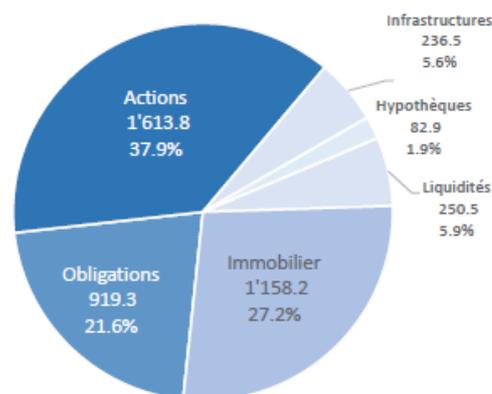
En matière de cybersécurité, la plateforme ESS de Swatch Group joue un rôle essentiel dans la protection des données de nos assurés. Face à la recrudescence des tentatives de fraude dans le 2e pilier, incluant des attaques par hameçonnage téléphonique et l'envoi de faux bulletins de versement, l'authentification à double facteur de ESS offre une protection efficace contre ces menaces.

Enfin, la CPK poursuit son engagement en faveur d'une gestion durable. La communication numérique est privilégiée, réduisant progressivement l'envoi de documents papier. Pour les envois postaux indispensables, tels que les certificats d'assurance ou les informations destinées aux retraités et assurés actifs, la CPK collabore avec un atelier protégé. De plus, tous les Règlements et formulaires sont disponibles en ligne, avec une option d'envoi papier sur demande.

Conservation du patrimoine
31 décembre 2024 en mio CHF



Répartition du patrimoine de la fondation
au 31 décembre 2024



D. Inspectorat interne

Les activités de l'inspectorat interne de la CPK pour l'exercice 2024 se concentrent sur les thèmes suivants.

- **Front-Office** - Investissements et placements. Un mandat a été confié à la société de conseil externe pour évaluer la qualité (rendements, risques et liquidités) des investissements de la CPK ainsi que leur adéquation aux ressources nécessaires pour honorer les engagements actuels et futurs de la Caisse (p. ex. rentes). Divers scénarios (p. ex. évolution des marchés, fluctuation du ratio collaborateurs actifs/retraités) ont été simulés afin d'établir des profils de risques. En ce qui concerne les placements, compte tenu de la stratégie prédéfinie pour chaque catégorie (allocation par catégories d'actifs), l'analyse externe n'a pas révélé la nécessité de changements majeurs d'allocations au sein des catégories. A ce stade, seule une réallocation géographique parmi les titres étrangers est envisagée et a été initiée. Nous suivrons l'impact de sa mise en œuvre sur notre portefeuille et son rendement. Toujours dans le domaine du Front-Office, suite à la décision d'investissement et au développement de la catégorie Infrastructures ces trois dernières années, un bilan intermédiaire permettra de comparer les projections attendues aux résultats réalisés, sous les angles bénéfiques, risques et liquidités. Enfin, le respect des limites de compétences selon le Règlement de placements sera vérifié via le système de contrôle interne.
- **Système de Contrôle Interne** - SCI. L'existence du SCI, sa couverture des risques majeurs, ainsi que certains contrôles sont audités par l'organe de révision de la CPK (PwC). Par ailleurs, l'inspectorat interne examine le fonctionnement du SCI, le développement et le transfert dans l'outil Optimiso des contrôles ainsi que leur documentation. Pour l'exercice 2024, une analyse approfondie des contrôles internes des processus et activités du domaine assurances (documentation, compétence de décision, exécution) vient compléter ce dispositif.
- **Back-Office** - Administration. L'accent est mis sur les clôtures mensuelles : vérification de l'exhaustivité du processus (examen de la liste des activités du bouclage pour s'assurer qu'elle couvre l'ensemble des opérations comptables requises), contrôle de l'efficacité des dispositifs garantissant la complétude et la fiabilité des données, ségrégation des tâches (répartition des responsabilités pour prévenir conflits d'intérêts et erreurs), ainsi que documentation et traçabilité (des étapes du bouclage et de l'historique des validations).
- **Placements immobiliers**. L'inspectorat interne assure le suivi du rendement des biens immobiliers de la Caisse. Ses analyses portent notamment sur l'évolution du taux de vacance,

la cohérence entre le budget de rénovation et les dépenses effectives, l'impact des travaux sur la valorisation des actifs et la capacité à augmenter les loyers après rénovation.

E. Remerciements

Pour clore cet aperçu, nous saisissons l'occasion de remercier le Conseil de fondation in corpore, les Commissions, l'Inspectorat interne, la Direction ainsi que l'ensemble des collaborateurs de la Caisse pour leur engagement, les travaux effectués et la performance réalisée en 2024, très proche du comparatif que constitue l'index UBS des Caisses de pensions suisses. Tous ensemble mettent tout en œuvre et s'investissent avec motivation et dévouement, dans l'intérêt des assurés, pour un équilibre sain et pérenne dans le temps entre la fortune et les engagements de la CPK.

Grand MERCI également à vous, chères assurées, chers assurés, pour la confiance témoignée à l'égard de la CPK. Celle-ci se manifeste par les questions pertinentes que vous adressez à l'administration de la Caisse, quelques fois par l'intermédiaire des départements RH des sociétés affiliées, mais aussi par les messages de reconnaissance, fort appréciés, pour les rentes versées et leur régularité. Le Conseil de fondation, les membres des Commissions, la Direction ainsi que les collaborateurs de la Caisse restent à votre écoute et sont preneurs de vos remarques et commentaires pour vous accompagner encore mieux sur votre parcours comme assurés actifs et bénéficiaires de rente. Votre avis nous tient à cœur !



Daniel Niklaus
Président du
Conseil de fondation



Reto Stöckli
Directeur

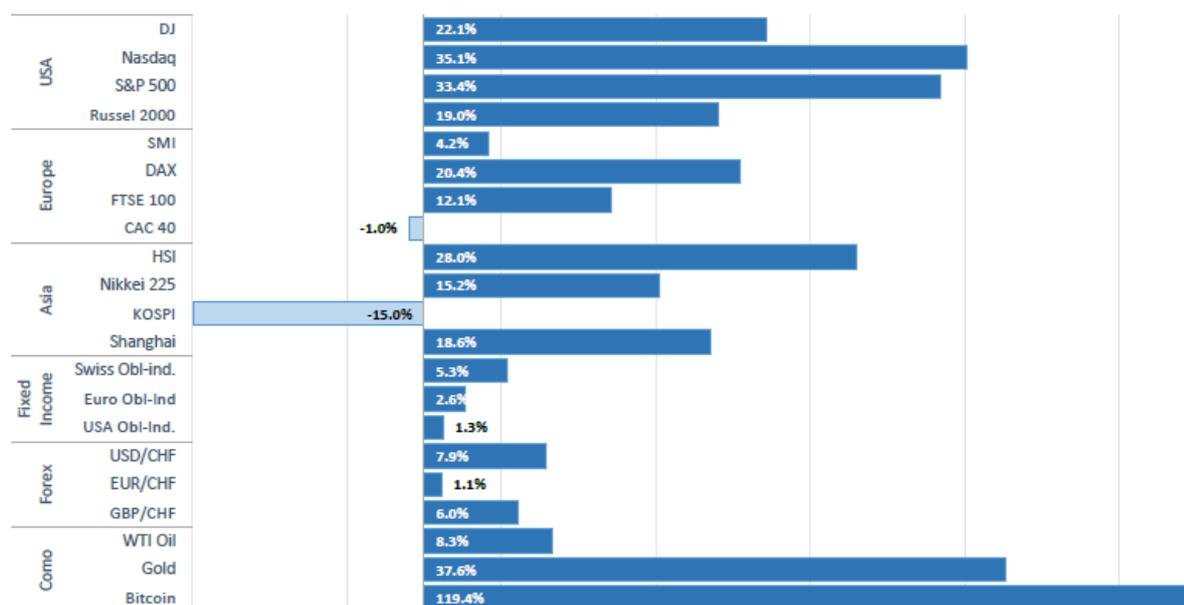
L'actif du bilan

Analyse de l'évolution des catégories de placements et perspective

L'année 2024 a été marquée non seulement par les records des Jeux olympiques d'été de Paris, mais aussi par des performances remarquables sur les marchés financiers. Les actions, l'or et le bitcoin ont atteint de nouveaux sommets, tandis que les fonds immobiliers suisses et les obligations en francs suisses ont enregistré une progression positive. Après deux années de hausses successives des taux directeurs pour lutter contre l'inflation, 2024 a été placée sous le signe d'un assouplissement monétaire. Dans de nombreux pays, l'inflation a reculé et s'est rapprochée des objectifs fixés. En mars, la Banque nationale suisse (BNS) a été la première à abaisser ses taux d'intérêts, avec une réduction inattendue à 0.5 %, entraînant un affaiblissement temporaire du franc suisse. La Banque centrale européenne (BCE) a suivi en juin avec une première baisse de taux, tandis que la Réserve fédérale américaine (FED), plus prudente en raison d'une inflation encore élevée et d'un marché du travail résilient, a attendu septembre pour agir.

Dans l'ensemble, l'assouplissement des politiques monétaires a favorisé une dynamique positive sur les marchés financiers, contribuant ainsi à faire de cette année un succès remarquable pour les investissements.

Performance des indices en 2024



Source: Bloomberg

Les marchés obligataires profitent de la baisse des taux d'intérêt

Les obligations libellées en francs suisses ont été parmi les meilleures performances sur les marchés obligataires. La réduction des taux d'intérêts par la BNS, la solidité du franc suisse et la stabilité de l'économie suisse ont favorisé cette bonne performance. D'autres segments obligataires ont également profité de cette tendance baissière des taux d'intérêts. Les obligations mondiales à haut rendement et les titres plus risqués (couverts en CHF) ont attiré les investisseurs, soutenus par des perspectives économiques optimistes. En revanche, les obligations d'État et d'entreprises mondiales

ont montré une évolution latérale ou légèrement négative. Ce résultat peut être expliqué par les déceptions liées aux anticipations de baisses plus marquées des taux d'intérêt aux États-Unis, où les taux ont été relevés au lieu de baisser. Étant donné l'influence majeure des États-Unis sur le marché obligataire mondial, cette dynamique a probablement contribué à la contre-performance observée.

Les marchés boursiers au sommet malgré de nombreuses incertitudes

En dépit de nombreuses incertitudes, les marchés boursiers mondiaux ont affiché des performances nettement positives cette année, après une solide année 2023. Les actions des entreprises technologiques américaines, bénéficiaires des tendances majeures liées à l'intelligence artificielle et au big data, restent en tête. Les indices boursiers américains, tels que le Dow Jones et le S&P 500, ont également atteint de nouveaux records. Outre les grandes valeurs technologiques, d'autres secteurs cycliques ont connu un grand intérêt, notamment les valeurs financières et d'assurance. Une amélioration des marges dans les opérations d'intérêt et une probable dérégulation aux États-Unis ont soutenu ce secteur.

En revanche, les actions suisses, plus défensives, ont connu une performance moins dynamique. La faiblesse de certaines entreprises et l'évolution de Nestlé, poids lourd de l'indice, ont pesé sur le marché boursier suisse. Néanmoins, les actions suisses ont tout de même enregistré une hausse globalement positive. Les marchés européens ont également progressé, avec une performance particulièrement remarquable du marché boursier allemand (DAX), surprenant au regard de l'évolution de l'économie réelle de la première économie industrielle d'Europe.

Comparés aux marchés boursiers américains, les marchés suisse et européen étaient plus favorablement évalués à la fin de l'année 2024. Toutefois, l'élection de Donald Trump et ce qui n'était encore qu'une menace de droits de douane ou de guerres économiques ont pesé sur leur avenir. Par ailleurs, le marché boursier japonais mérite une attention particulière, avec un Nikkei 225 atteignant un nouveau record historique, pour la première fois depuis plus de 34 ans. Enfin, les actions des pays émergents, notamment en Chine, ont bénéficié d'un environnement plus favorable au risque, soutenu par des mesures de stimulation et des investissements substantiels annoncés par le gouvernement chinois.

L'immobilier sur la voie de la reprise

Les fonds immobiliers suisses ont enregistré une année particulièrement positive. La stabilité des rendements locatifs, l'augmentation des prix de l'immobilier et la baisse des taux d'intérêt ont contribué à une performance encourageante en fin d'année. En décembre, l'agio moyen (prime par rapport à la valeur de marché estimée) des fonds immobiliers cotés a augmenté pour atteindre 34.2 %. Pour les trois principaux acteurs du marché, l'agio dépasse désormais les 45 %, ce qui témoigne d'une prime de liquidité élevée et permet d'atteindre des niveaux comparables à ceux des records de 2021.

Excellente performance des placements en infrastructures

L'année 2024 a été marquée par un intérêt croissant pour les placements dans les infrastructures, accompagné d'une forte croissance et de développements significatifs. Après une année 2023 en demi-teinte, les valeurs d'infrastructures mondiales cotées en bourse ont fortement rebondi. Les investissements dans les énergies renouvelables et les solutions de stockage ont constitué des opportunités particulièrement rentables. À l'échelle mondiale, les investissements dédiés à la transition énergétique ont atteint un nouveau record en 2024, s'élevant à environ 2'083 milliards de dollars.

Perspective

Après une année 2024 marquée par des événements significatifs et parfois instables, l'année 2025 s'annonce tout aussi exigeante, avec de nombreuses incertitudes mais aussi des opportunités. L'incertitude majeure provient du retour de Donald Trump à la Maison Blanche et de sa politique, fondée sur le principe « America First ». L'évolution économique mondiale sera donc largement influencée par la politique commerciale des États-Unis. L'introduction de nouvelles taxes d'importation sélectives pourrait, selon leur ampleur, peser sur la demande et mettre à l'épreuve le secteur industriel mondial. Cependant, cela ne devrait pas trop freiner la détente des pressions inflationnistes, et les banques centrales devraient continuer à abaisser leurs taux directeurs.

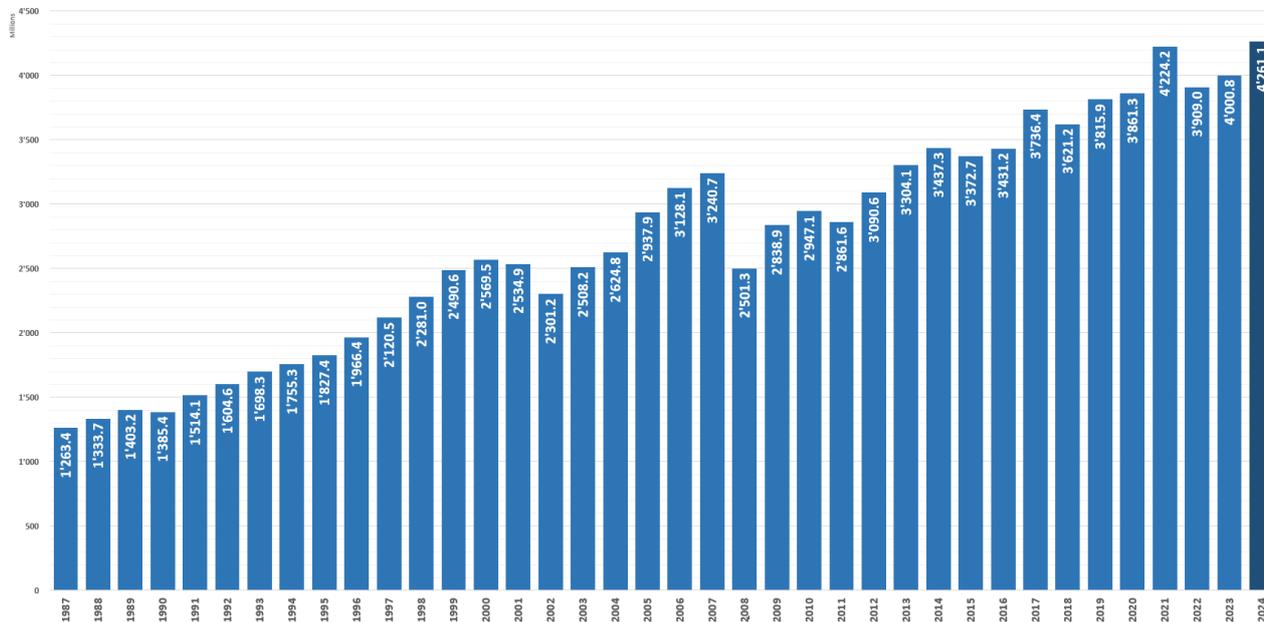
Il est d'ores et déjà évident que la tension géopolitique s'intensifie et que le processus de déglobalisation continue. Toutefois, le boom technologique autour de l'intelligence artificielle (IA), de la robotique et du big data, combiné à la baisse des taux d'intérêts, devrait soutenir les marchés d'actions mondiaux, déjà fortement valorisés.

Aux États-Unis, les menaces d'augmentation généralisée des droits de douane et de restrictions sur l'immigration pourraient non seulement alimenter l'inflation, mais aussi peser sur la croissance économique. Le nouveau gouvernement n'aura toutefois probablement pas intérêt à être perçu comme le déclencheur d'une stagflation.

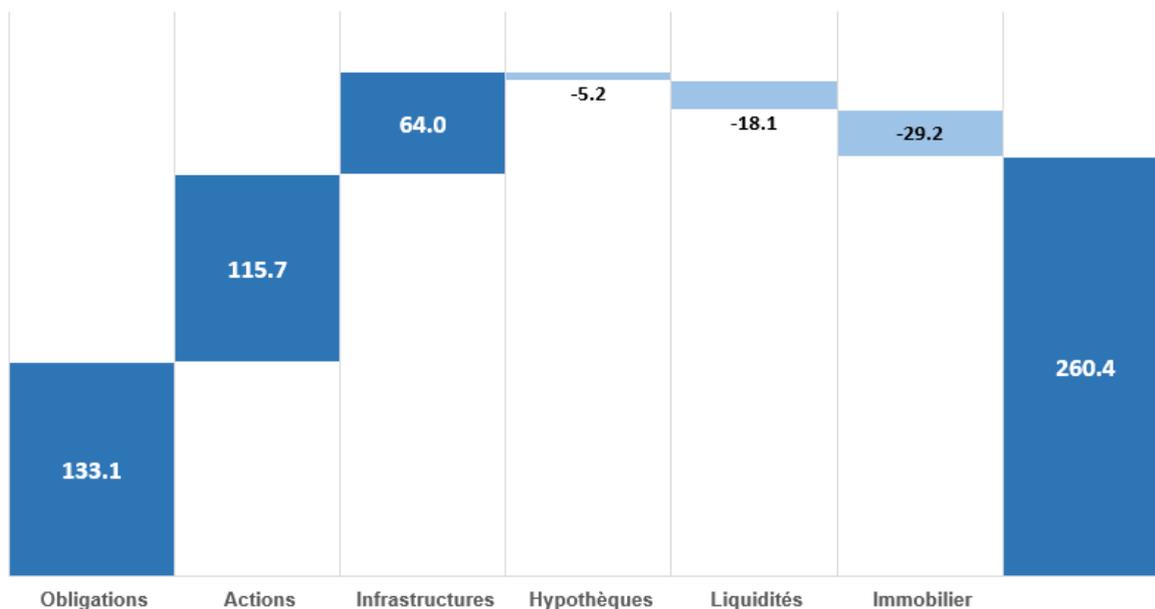
Dans la zone euro, la croissance réelle en 2024 a été inférieure à la moyenne, malgré des records boursiers. Le manque de reprise dans le secteur industriel et l'instabilité politique devraient continuer à peser sur l'économie en 2025. Les tensions commerciales avec les États-Unis devraient également compliquer davantage l'évolution économique future. La Chine devrait être particulièrement affectée par le durcissement du commerce mondial des marchandises. Bien que des mesures de stimulation puissent atténuer la pression, les espoirs de reprise pourraient être de courte durée si le climat de consommation ne s'améliore pas de manière durable. D'autres économies asiatiques ne devraient pas non plus connaître de tendances à la reprise dans un premier temps, en raison de l'intensification des politiques commerciales extérieures en 2025. La Suisse a mieux résisté à la conjoncture, mais certains secteurs d'exportation ressentent des effets négatifs. L'inflation s'est déjà normalisée, et des baisses supplémentaires des taux directeurs sont attendues pour contrer l'appréciation du franc suisse. Cependant, la marge de manœuvre reste limitée, car la BNS souhaite éviter la zone des taux d'intérêt négatifs.

Analyse des actifs du bilan CPK

Développement du bilan CPK 1987-2024



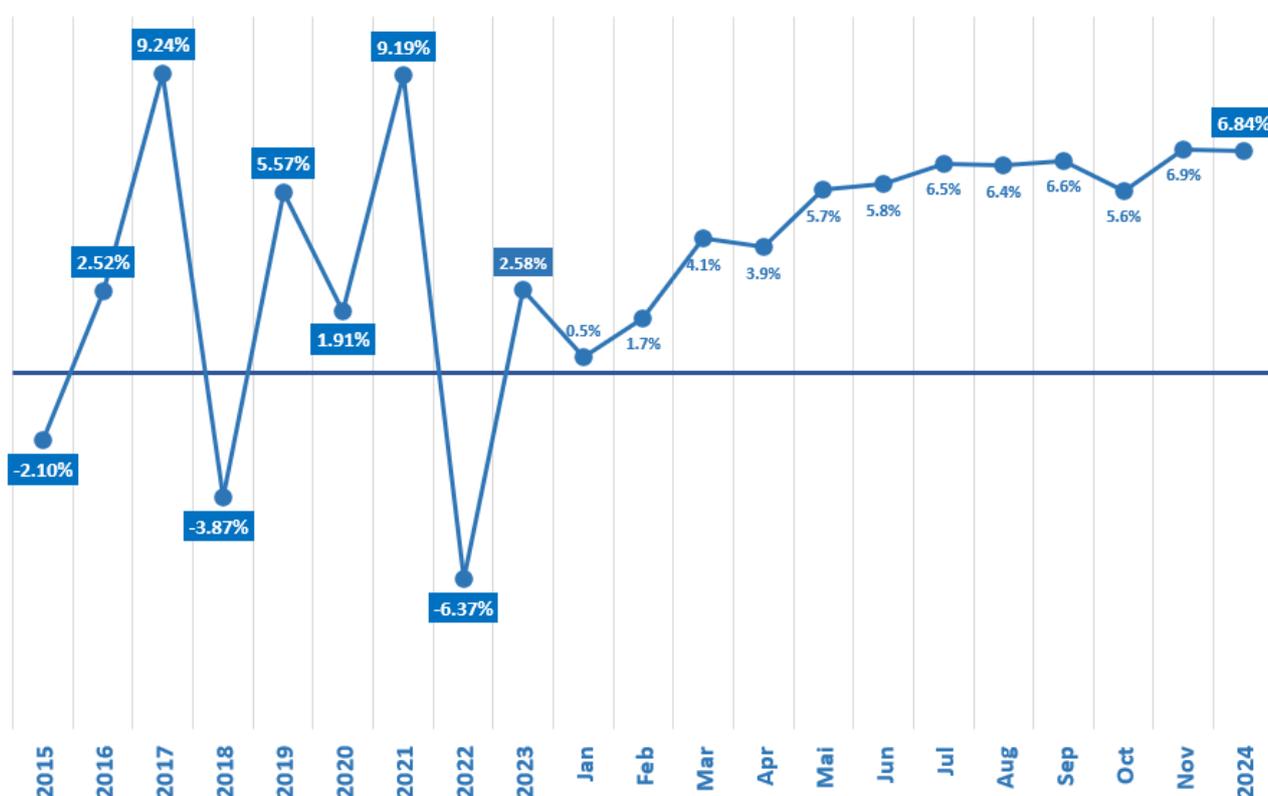
Mouvements dans les catégories de placements 01.1.2024 vs 31.12.2024 (mio CHF)



Les directives stratégiques fixées par le Conseil de fondation et tactiques dans le domaine des placements ont été rigoureusement respectées tout au long de l'année, dans toutes les catégories de placements. Les chiffres clés et la performance des différentes classes d'actifs ont été régulièrement suivis et partagés. Chaque mois, des rapports sous forme de flashs et de podcasts ont été adressés à l'ensemble du Conseil de fondation, ainsi qu'à ses Commissions et organes de direction.

Les marchés financiers ont été largement influencés par la spéculation et les réductions effectives des taux directeurs par les banques centrales. En 2024, comme les années précédentes, les actions ont été la catégorie de placement la plus attractive pour la CPK, contribuant à hauteur d'environ 55 % à la performance globale de CHF 271.9 mio. Les obligations ont également affiché de bons résultats, représentant 17.1 % du rendement global, suivies par les placements immobiliers avec 15.5 %, les placements en infrastructures avec 12.1 %, et les hypothèques avec 0.4 %.

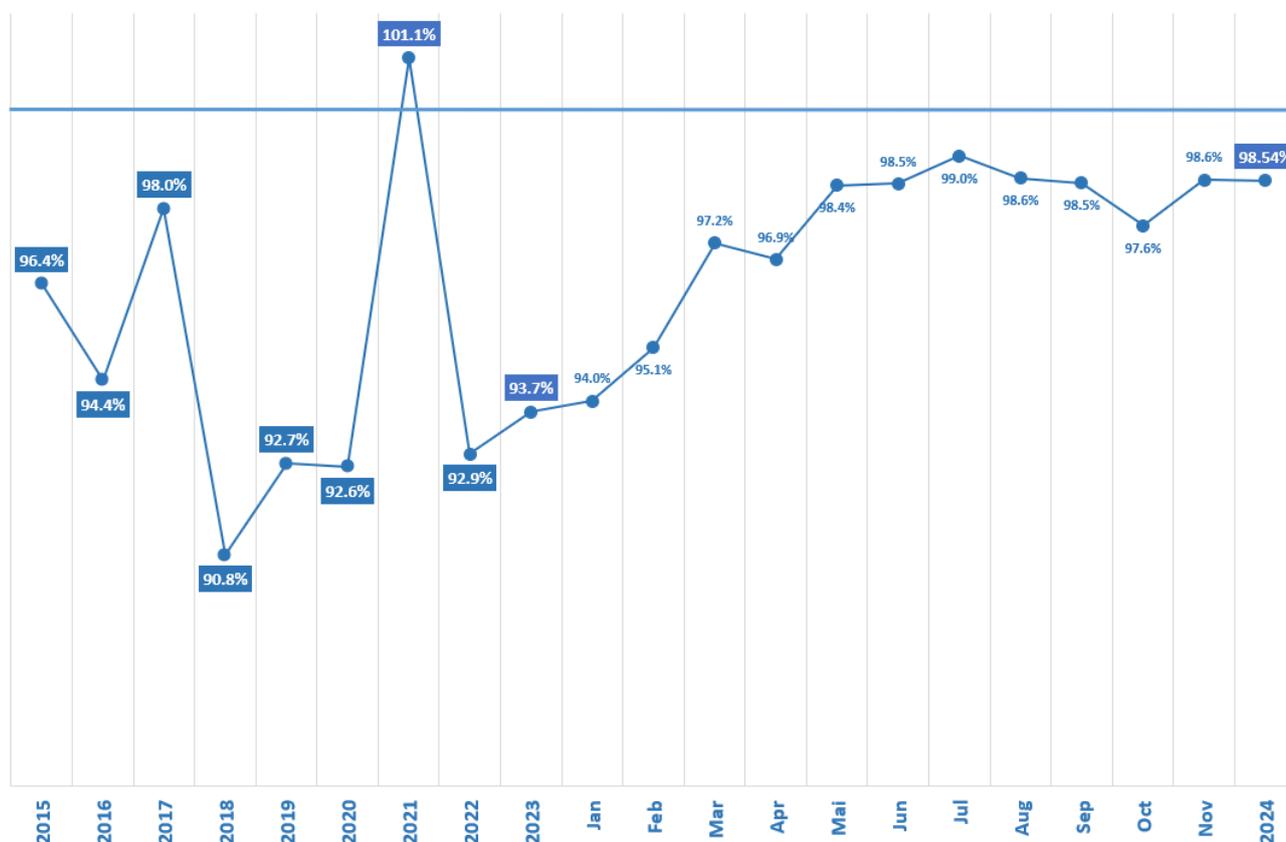
Evolution des rendements CPK (cumulé)



En 2024, contrairement aux années précédentes, il n'y a pas eu de pic de performance de fin d'année, ni une accélération des marchés en novembre. Cependant, la dépréciation du franc suisse par rapport aux principales devises a favorisé la performance de nos placements à l'international. À la fin de l'année 2024, CHF 91.1 mia, soit 21.2 % de la fortune de la CPK, étaient investis en devises étrangères et sans hedges. Parmi ces investissements, 67.4 % se situaient dans la zone dollar (USD, CAD, AUD, NZD), 26.9 % dans la zone euro et 5.7 % dans diverses autres monnaies.

Chaque mois, la performance de la CPK est comparée à l'indice UBS des Caisses de pensions. Pour les Caisses de pensions ayant un bilan supérieur à CHF 1 mia, l'indice UBS a affiché une performance de 7.25 %. La faible performance de la participation de The Swatch Group SA a réduit la performance globale de la CPK d'environ 1.1 %, portant le rendement final à 6.84 %.

Taux de couverture



Le taux de couverture a suivi de près la performance financière mensuelle de la CPK. Dans un contexte d'assainissement, et en prévision de la réduction du taux d'intérêt technique à 2.5 % d'ici fin 2026, il est important de prendre en compte ce facteur lors des comparaisons avec d'autres Caisses de pensions. Le Conseil de fondation a confirmé la poursuite des mesures d'assainissement engagées, lesquelles devraient permettre à la CPK de retrouver un taux de couverture supérieur à 100 % de manière plus durable après le 31 décembre 2025. En raison de la situation financière actuelle, le Conseil de fondation a également pris la décision de ne pas augmenter les rentes des pensionnés. L'effort financier pour l'assainissement est intégralement pris en charge par les assurés actifs et l'employeur.

Le passif du bilan

Mouvements dans le système de prévoyance suisse

L'année 2024 a été marquée par d'intenses discussions et décisions concernant l'adaptation des trois piliers du système suisse de sécurité sociale. L'AVS et la prévoyance professionnelle ont été au centre des préoccupations afin d'assurer la viabilité financière du système à long terme face à l'évolution démographique. En outre, des efforts ont été déployés pour rendre le système de santé plus efficace et plus favorable aux familles, tout en s'attaquant à l'augmentation des coûts dans le domaine social et à la pénurie de main-d'œuvre qualifiée.

1er pilier AVS

L'âge de la retraite des femmes reste fixé à 65 ans. Le Tribunal fédéral a rejeté le recours visant à annuler le résultat de la votation populaire de septembre 2022. Il a été déposé par des syndicats et des politiciens/nes de gauche et des Verts suite à l'aveu de l'Office fédéral des assurances sociales (OFAS) d'une erreur dans ses prévisions financières, la présentation d'une situation plus critique que la réalité actuelle.

Le 3 mars 2024, l'initiative pour une 13e rente AVS a été approuvée par le peuple à hauteur de 58.3 %. Cette 13e rente AVS sera versée pour la première fois en décembre 2026. Cependant, son financement reste encore non défini. Les coûts annuels sont estimés entre quatre et cinq milliards de francs. Dans son message au Parlement, le Conseil fédéral a proposé un financement complet par une augmentation de la TVA de 0.7%. Cette proposition devra d'abord être soumise à une votation populaire après d'être débattue par les deux Chambres fédérales.

L'initiative sur les retraites prévoyant l'augmentation de l'âge de la retraite AVS progressivement en fonction de l'espérance de vie a été refusée par le peuple aussi le 3 mars 2024.

La Commission de la sécurité sociale et de la santé publique (CSSS) du Conseil national a décidé de suspendre provisoirement l'examen du projet du Conseil fédéral quant à la réforme du régime des rentes de survivants de l'AVS. Ce projet prévoit de rétablir l'égalité de droit entre les veufs et les veuves et à durcir les conditions d'octroi à une rente de survivant suite à un jugement de la Cour européenne des droits de l'homme (CEDH).

2e pilier prévoyance professionnelle vieillesse, survivants et invalidité (LPP)

Après des années de débats, la votation de l'automne 2024 sur la réforme de la LPP a laissé des traces. Rejetée massivement par 67.1 %, elle a été perçue comme un projet mal conçu, renvoyé à l'expéditeur. Pour les partisans de la réforme, ce résultat est une déception, car il prive l'opportunité d'améliorer l'accès au 2e pilier pour les travailleurs à temps partiel et les bas salaires. Toutefois, cette décision peut aussi être vue comme un choix pragmatique : la prévoyance professionnelle, qui fonctionne globalement bien demeure inchangée. Un point positif de ce débat reste la large couverture médiatique du projet, qui a permis de mieux faire comprendre au public les enjeux et la complexité du 2e pilier.

Ce qui a manqué dans les discussions, c'est le rôle des Conseils de fondation des Caisses de pensions, composés de manière paritaire, qui ont la possibilité d'adapter leurs plans d'assurance pour répondre aux demandes – en partie légitimes – de la réforme. Une meilleure couverture des employés à temps partiel et des bas salaires peut ainsi être mise en place sans réforme législative. A la CPK, par exemple, tous les employés dont le salaire annuel dépasse CHF 15'120.- sont affiliés et assurés selon le Règlement en vigueur, sans déduction d'un montant de coordination et indépendamment du taux d'occupation. Ainsi, les travailleurs à temps partiel ou à faible revenu ne sont pas désavantagés. De plus, l'âge de la retraite y est fixé à 65 ans pour tous, pour les hommes et les femmes, et il n'existe pas de taux de conversion au sens classique du terme.

En parallèle, de nouvelles tensions ont émergé à la fin de l'automne avec les propositions du groupe d'experts « Gaillard » visant à réduire les dépenses fédérales. Parmi ces propositions, il est prévu d'augmenter ou de supprimer les taux d'imposition, actuellement avantageux, pour les retraits de capitaux des 2e et 3e piliers. Ces suggestions, qui n'ont pas été concertées avec les associations professionnelles, ont suscité une forte réaction, y compris parmi nos assurés. Ces propositions font partie d'un ensemble de mesures qui seront soumises aux Chambres fédérales en 2025. Si un référendum est lancé, la décision finale reviendra au peuple.

Dans ce contexte, il est intéressant d'examiner l'évolution des retraits en capital du 2e pilier. En 2023 (dernières données disponibles), 41 % des bénéficiaires d'une nouvelle prestation d'une Caisse de pensions suisse ont opté exclusivement pour un versement en capital, 40 % pour une rente et 19 % pour une combinaison des deux. Pour la première fois, la majorité a donc privilégié le retrait en capital.

3e pilier prévoyance privée

À partir de 2025, il sera possible de combler les lacunes de cotisation dans le 3e pilier par des versements complémentaires. Cependant, seules les lacunes des 10 dernières années, au plus tôt dès 2025, seront concernées et il ne sera pas possible de procéder à un échelonnement annuel des versements.

Le Conseil fédéral souhaite réduire les avantages fiscaux sur les retraits en capital des Caisses de pensions et du 3e pilier sur la base des recommandations d'un groupe d'experts chargé de réexaminer les tâches et les subventions fédérales. Actuellement, ces versements sont taxés séparément du revenu à des taux préférentiels. Le projet prévoit d'imposer ces versements en fonction du revenu de la personne assurée, ce qui augmentera nettement la charge fiscale de la classe moyenne et supérieure.

Le Conseil fédéral est chargé de prendre des mesures pour permettre le retrait partiel des fonds de la prévoyance privée, comme c'est le cas dans la prévoyance professionnelle. Le Conseil national est favorable au retrait du 3e pilier ou d'un compte de libre passage. La balle est maintenant dans le camp du Conseil des États.

Depuis quelques années déjà, les évolutions dans les assurances sociales sont de plus en plus rapides, de plus en plus complexes et parfois surprenantes. Le désaveu du peuple suisse sur la réforme de la prévoyance vieillesse 2020 de mars 2017 et de la réforme LPP de septembre 2024 sont des exemples manifestes. Les propositions du Conseil fédéral et du Parlement doivent être compréhensives/simples et proches des préoccupations de la population.

Analyse des passifs du bilan et effectifs

Provisions pour taux technique et longévité

Le taux d'intérêt technique (TIT)

Le Conseil de fondation a décidé de constituer une provision sur cinq ans, débutant le 31 décembre 2022, pour l'abaissement du taux d'intérêt technique à 2.50 %. Ainsi, au 31 décembre 2024, la provision correspond à 3/5 de la différence entre les prestations des rentiers calculées avec un TIT de 2.50 % et 2.70 %. Le développement de la provision se présente comme suit :

	Provision Bilan	Provisions créées	
2024	CHF 69'408'461.-	CHF + 20'317'302.-	+41.4%
2023	CHF 49'091'159.-	CHF + 23'240'149.-	+89.9%
2022	CHF 25'851'010.-	CHF + 25'851'010.-	+100.0%
2021	CHF 0.-		

La Caisse se situe parmi les 3.6 % des institutions de prévoyance ayant un taux d'intérêt technique supérieur à 2.50 % selon les statistiques de la CHS PP au 31.12.2023 (les statistiques 2024 ne sont pas encore disponibles). 96.4 % des institutions de prévoyances appliquent un taux d'intérêt technique plus bas que 2.5 % ; pour 65 % des caisses un TIT de moins de 2 % est appliqué. Il est évident qu'un taux d'intérêt technique plus bas a un effet bénéfique sur le taux de couverture.

Longévité

En raison de la révision périodique des bases techniques, la Caisse constitue progressivement une provision en prévision de ces ajustements. Le financement du coût anticipé lié à ces changements est donc prévu et l'évolution des provisions se présente de la manière suivante :

	Provision Bilan	Provisions créées	
2024	CHF 43'497'766.-	CHF + 13'456'823.-	+44.8%
2023	CHF 30'040'943.-	CHF + 14'516'715.-	+93.5%
2022	CHF 15'524'228.-	CHF + 15'524'228.-	+100.0%
2021	CHF 0.-		

Rapport durabilité



Rapport durabilité 2024

La CPK franchit une nouvelle étape en intégrant pour la première fois une partie dédiée à la durabilité dans son rapport de gestion. Consciente des défis environnementaux et sociaux actuels, ainsi que de son rôle en tant qu'acteur clé de la prévoyance professionnelle, la CPK souhaite inscrire ses actions dans une perspective responsable et durable.

Cet engagement s'inscrit également dans la continuité des initiatives du Swatch Group, qui œuvre depuis de nombreuses années pour promouvoir le développement durable. Swatch Group publie d'ailleurs chaque année un rapport de gestion dédié à ses actions et ses progrès en matière de durabilité. Inspirée par cette démarche, la CPK souhaite aligner ses propres efforts avec les valeurs du Groupe, en renforçant ses initiatives et en fixant des objectifs concrets.

En tant que l'une des plus grandes Caisses de pensions de droit privé de Suisse romande, la mission de la CPK est par définition orientée vers le long terme. Intégrer de manière globale des facteurs de réussite Environnementaux, Sociaux et de Gouvernance (critères ESG) est donc une approche évidente pour son Conseil de fondation et sa direction. Cette approche prend en compte non seulement les objectifs économiques et de rendement, mais aussi l'impact environnemental, social et la gouvernance des investissements. Cela inclut l'exercice des droits de vote, les investissements dans les énergies renouvelables ainsi que la gestion responsable du parc immobilier. La CPK veille également à offrir une qualité de prestations optimale aux 24'000 assurés du groupe.

Dans ce premier volet consacré à la durabilité, la CPK souhaite donner un aperçu détaillé sur la manière dont elle traite le sujet et met donc en lumière des thématiques essentielles :

Environnement :

- E1 durabilité des placements
- E2 durabilité dans le parc immobilier
- E3 Investissements dans les énergies renouvelables
- E4 Durabilité au sein de la CPK

Social :

- S1 La CPK au service de ses assurés
- S2 Les fondations patronales

Gouvernance :

- G1 Gouvernance
- G2 Exercice des droits de vote

Au-delà de la volonté de répondre aux recommandations de l'ASIP, la démarche d'inclure un volet sur la durabilité vise à dresser un état des lieux précis de son engagement actuel. Elle marque également le point de départ d'une feuille de route guidée par des objectifs mesurables et évolutifs.

Chiffres clés



L'empreinte carbone des investissements en actions et obligations est inférieure de **25 %** à celle du benchmark. Sur l'échelle de durabilité de MSCI, le portefeuille de la Caisse obtient la note **AA**, correspondant au rang de « leader ».



3'506 éléments ont été soumis au vote lors de **189** assemblées générales en Suisse et dans le monde. Dans **90 %** des cas, les votes étaient alignés avec le management.



Le total des actifs est de CHF **4.3** mia, comprenant CHF **2.5** mia en titres évalués pour leur durabilité par un outil d'analyse indépendant, et CHF **764** mio en immobilier direct dont la durabilité est évaluée selon un rapport énergétique dédié.



Trajectoire de réduction du **CO₂** pour le parc immobilier avec une neutralité carbone (Scope 1) prévue entre **2040** et **2050**.



Les investissements dans les énergies renouvelables ont permis de dégager une production équivalente à la consommation annuelle d'électricité de plus de **38'500** ménages.

E1 Durabilité des placements

Les actions et obligations détenues en portefeuille reçoivent une note ESG par une agence de notation (MSCI) élaborée sur de multiples critères. Ces notes ESG sont agrégées par la banque dépositaire qui fournit à la Caisse un reporting consolidé et mis à jour mensuellement. L'outil de pointe utilisé offre les fonctions et caractéristiques suivantes :

- Tableaux de bord en ligne
- Notations ESG provenant de plusieurs fournisseurs de données ESG spécialisés
- Filtrage des activités commerciales controversées
- Chiffres d'émissions de carbone à la pointe de la technologie
- Comparaisons avec des groupes de référence et des groupes de pairs
- Outils d'analyse et de monitoring

La Caisse peut ainsi suivre le niveau de durabilité de son portefeuille d'actions et obligations, tout en analysant en détail les facteurs influençant positivement ou négativement sa note globale (rating) de durabilité et son évolution. Des extraits de l'analyse ESG sont communiqués chaque trimestre au Conseil de fondation et à la Commission de placements.

Analyse sur les émissions de carbone

Les niveaux d'émissions de CO₂ et paramètres climatiques disponibles permettent de mesurer efficacement les effets du portefeuille d'investissement sur le climat, par exemple :

- Empreinte carbone (carbon footprint): calcule le nombre de tonnes de CO₂ générées pour chaque million de USD investi dans le portefeuille. Cette mesure est utile pour comparer l'efficacité énergétique avec d'autres portefeuilles.
- Weighted Average Carbon Intensity (WACI): l'intensité carbone moyenne pondérée (WACI) mesure l'efficacité carbone des entreprises détenues en portefeuille en normalisant leurs émissions respectives par leurs revenus. Cette mesure est utile pour les analyses d'attribution entre les secteurs et les classes d'actifs à l'intérieur d'un portefeuille.

Tableau de bord avec les données ESG agrégées

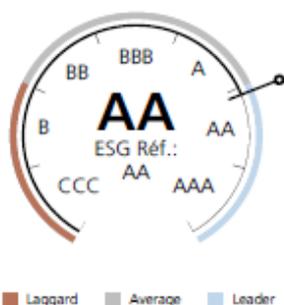
Les résultats de l'analyse ESG effectuée par MSCI couvrent les actions et obligations détenues en portefeuille, constituant environ 60 % des actifs au 31.12.2024. La note obtenue (AA) place le portefeuille de la Caisse au rang de «Leader» au niveau de la durabilité. L'empreinte carbone du portefeuille est inférieure à la référence (benchmark de la Caisse) et à la moyenne du groupe de référence incluant 140 Caisses de pensions en Suisse. Les émissions de CO₂ du portefeuille ont évolué favorablement au cours de l'année 2024 (voir graphique UBS Investment Reporting ci-dessous).

Business Activity Check (BAC)

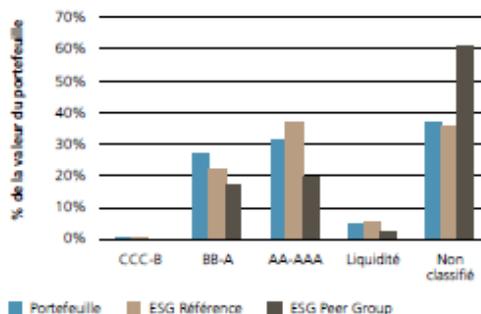
L'outil ne se limite pas à évaluer le comportement durable des entreprises, il intègre également un Business Activity Check (BAC), offrant ainsi une transparence accrue en analysant l'exposition du portefeuille à des secteurs potentiellement sensibles. Une ventilation détaillée de tous les investissements concernés, en fonction des moteurs de chiffre d'affaires dépassant un certain seuil, permet de comparer l'allocation des investissements par secteur, ainsi que d'assurer la transparence des investissements dans les entreprises qui peuvent avoir les activités suivantes :

- Divertissements pour adultes
- Alcool
- Jeux de hasard
- OGM
- Énergie nucléaire
- Tabac
- Armes

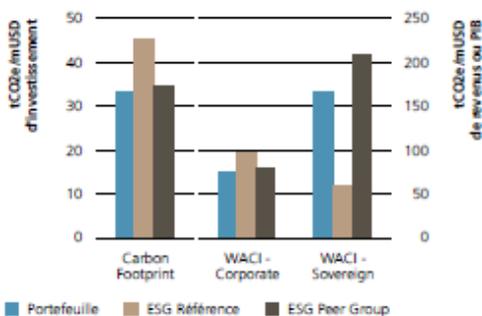
Notation ESG moyenne



Allocation par Notation ESG

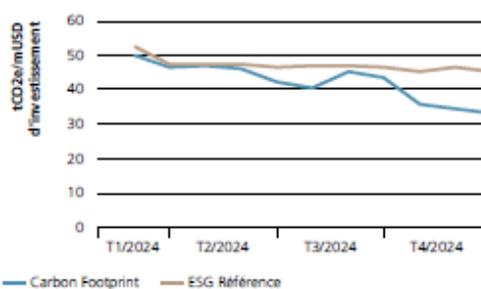


Carbon Footprint



Évolution du Rating ESG

Pour la période du 01.01.2024 au 31.12.2024



Source : UBS Investment Reporting, Caisse de pensions Swatch Group, 31.12.2024

E2 Durabilité dans le parc immobilier

Avec son portefeuille d'immeubles, la CPK a toujours accordé une importance majeure à sa responsabilité environnementale et sociétale. Cette démarche s'inscrit dans une longue tradition. Dès les débuts de l'industrie horlogère, la construction de logements à proximité des usines facilitait les trajets des ouvriers et permettait le travail à domicile. Plus récemment dès l'élaboration de sa stratégie immobilière en 2011, la durabilité et la préservation de l'environnement ont été définies comme des priorités essentielles. Grâce à cette vision avant-gardiste, le service immobilier a rapidement établi des bases solides pour intégrer des pratiques durables, assurer leur mise en œuvre efficace et en garantir la pérennité. Ce cadre stratégique a permis à la CPK de faire de la durabilité un pilier central de sa politique immobilière, avec des résultats concrets et mesurables au fil des ans. Au 31.12.2024, le portefeuille immobilier compte 122 immeubles, majoritairement résidentiels, comprenant 1930 appartements.

Les actions concrètes de la CPK

La rénovation énergétique des immeubles

Dès 2011, la CPK a lancé un vaste programme d'assainissement thermique de son parc immobilier sous la direction de son service immobilier. À ce jour, plus de trente bâtiments ont été entièrement rénovés sur le plan énergétique, avec une amélioration significative de leur performance thermique.

Les façades, combles et caves ont été isolés selon les normes les plus récentes et en utilisant des matériaux de pointe. Les fenêtres ont été remplacées lorsque cela s'avérait nécessaire, afin de réduire les pertes de chaleur et améliorer l'efficacité énergétique des bâtiments.

Dans une démarche visant à optimiser le confort des locataires tout en intégrant des solutions durables, les balcons ont généralement été agrandis et des panneaux solaires ont été installés sur les toits lorsque les conditions techniques et le rendement le permettaient. De plus, des bornes de recharge pour véhicules électriques seront progressivement installées dans les parkings en fonction de la demande des locataires. Avant chaque projet de rénovation, un certificat énergétique cantonal (CECB) est systématiquement établi afin d'évaluer la performance énergétique du bâtiment et d'identifier les améliorations possibles. Cette démarche permet également de maximiser l'obtention des subventions disponibles pour financer ces travaux.

L'ensemble du parc immobilier de la CPK est certifié selon les normes cantonales en vigueur. Ces certifications, renouvelées périodiquement, fournissent des indications précieuses sur les améliorations à apporter en matière d'efficacité énergétique. Par ailleurs, un plan d'investissement détaillé à horizon de dix ans, basé sur la méthode d'évaluation DCF, (discounted cash flows) est régulièrement mis à jour pour chaque bâtiment. Il permet d'anticiper les rénovations à venir, d'évaluer les priorités et de planifier les investissements nécessaires de manière efficace.

Information proactive des locataires avant les travaux de rénovation

En collaboration avec les gérances des immeubles, le service immobilier a élaboré un concept spécifique pour les rénovations thermiques des immeubles, prévoyant la renonciation délibérée à des résiliations massives. Des échanges intensifs avec les locataires et une communication ciblée leur permettent de se préparer à l'assainissement à venir et de bénéficier d'un accompagnement durant les travaux. Les retours de cette démarche, appréciée par les locataires, ont été très positifs. Un autre effet bénéfique de cette approche est de maintenir les logements pour les locataires âgés, en veillant à ce qu'ils restent abordables.

Nombre des rénovations énergétiques (26 en 10 ans)

2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024
2	3	2	3	3	3	3	2	2	3

Préservation des ressources grâce à la réhabilitation et à la densification

Plutôt que de remplacer les constructions existantes par des bâtiments neufs, la CPK privilégie une réhabilitation soignée de la structure existante en utilisant les techniques les plus modernes, évitant ainsi la destruction de l'énergie grise. Pour chaque élément de construction, une évaluation rigoureuse détermine s'il est préférable de le remplacer ou de le rénover, en favorisant une approche plus écologique. La CPK applique également, dans la mesure du possible, les principes de l'économie

circulaire. Chaque projet fait l'objet d'une analyse préalable pour identifier les opportunités de densification ou de surélévation de la structure existante.

Remplacement systématique des chauffages au mazout (61 en 10 ans)

Depuis 2011, la CPK s'est engagée dans un processus de remplacement progressif des chauffages au mazout. En 2010, 78.4 % des immeubles de son parc immobilier fonctionnaient encore au mazout. Ce chiffre est tombé à 6.4 % fin 2024, et l'objectif est d'éliminer totalement les chauffages au mazout d'ici fin 2026. A titre de comparaison selon l'Office fédéral de la statistique, la moyenne nationale des chauffages au mazout atteignait encore 37.2 % en 2023.

	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024
Mazout	7	6	11	3	7	7	7	6	5	2
Gaz	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-

Abandon complet des systèmes de chauffage fossiles d'ici 2040

Depuis 2022, la CPK a décidé de ne plus installer de systèmes de chauffage fossiles. Là où des alternatives techniques et financières adaptées n'étaient pas encore disponibles, certains chauffages au mazout ont été remplacés par des chauffages au gaz moins nocifs. Cependant, à partir de 2040, tous les systèmes de chauffage seront non fossiles.

Les chauffages au gaz installés depuis 2000 seront remplacés progressivement à mesure qu'ils atteindront la fin de leur durée de vie, évitant ainsi tout remplacement prématuré afin de limiter le gaspillage. Cette démarche reflète l'engagement de la CPK en faveur de la durabilité et d'une transition énergétique responsable.

Production d'énergie dans le parc immobilier

Alors que ces dernières années l'accent a été mis sur les rénovations énergétiques et la réduction de la production d'énergie fossile, une analyse de l'ensemble du parc immobilier sera réalisée au cours des 18 prochains mois afin d'étudier la faisabilité et la rentabilité de l'installation de panneaux photovoltaïques (PP) et de capteurs pour la production d'eau chaude.

M² installés pour la production d'énergie dans le parc immobilier

	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024
PP	497	-	-	-	-	-	-	167	230	530
Capteurs	68	16	37	-	40	-	40	-	60	-

Les chiffres des m² varient en fonction des mouvements du parc immobilier (ventes, achats, nouvelles constructions, rénovations) et reflètent la situation exacte à la fin de l'année.

Rapport énergétique et consommation d'énergie du parc immobilier CPK

La Commission immobilière, en collaboration avec le service immobilier de la CPK, a réalisé un rapport énergétique basé sur la consommation réelle d'énergie entre 2021 et 2023. L'élaboration de ce rapport et la récolte des données a nécessité des ressources considérables.

Le dernier rapport énergétique se base sur les données réelles disponibles en 2023 en relation avec 132 bâtiments comprenant 2'013 appartements pour une surface de référence énergétique totale de 206'244 m².

Émissions Scope 1 cours de l'année de référence		2023		
		Mazout (l)	Gaz (kWh)	Pellets (kg)
Consommations directes		335 376	10 251 957	102 980
Facteur de conversion en kWh		10,5	1	5,5
Consommations directes en kWh		3 521 448	10 251 957	566 390
Mix de sources d'énergie Consommations directes		24.6 %	71.5 %	3.9 %
Total des consommations directes en kWh			14 339 795	
Surface de référence énergétique (SRE)			206 244	
Intensité énergétique directe (kWh par m² SRE)			69,5	
		Mazout (l)	Gaz (kWh)	Pellets (kg)
Facteur d'émission fossile (g CO₂e par kWh)		251,8	182,3	2,5
Facteur d'émission biogène (g CO₂e par kWh)				182,3
Scope 1 fossile en t CO₂e		886,7	1 868,9	1,4
Scope 1 biogène en t CO₂e				103,0
Total des émissions scope 1 (t CO₂e)			2 757,0	
Total des émissions biogènes (t CO₂e)			103,0	
Total, émissions biogènes incluses (t CO₂e)			2 860,0	
Intensité des émissions scope 1 (kg CO₂e par m² sans émissions biogéniques)			13,4	

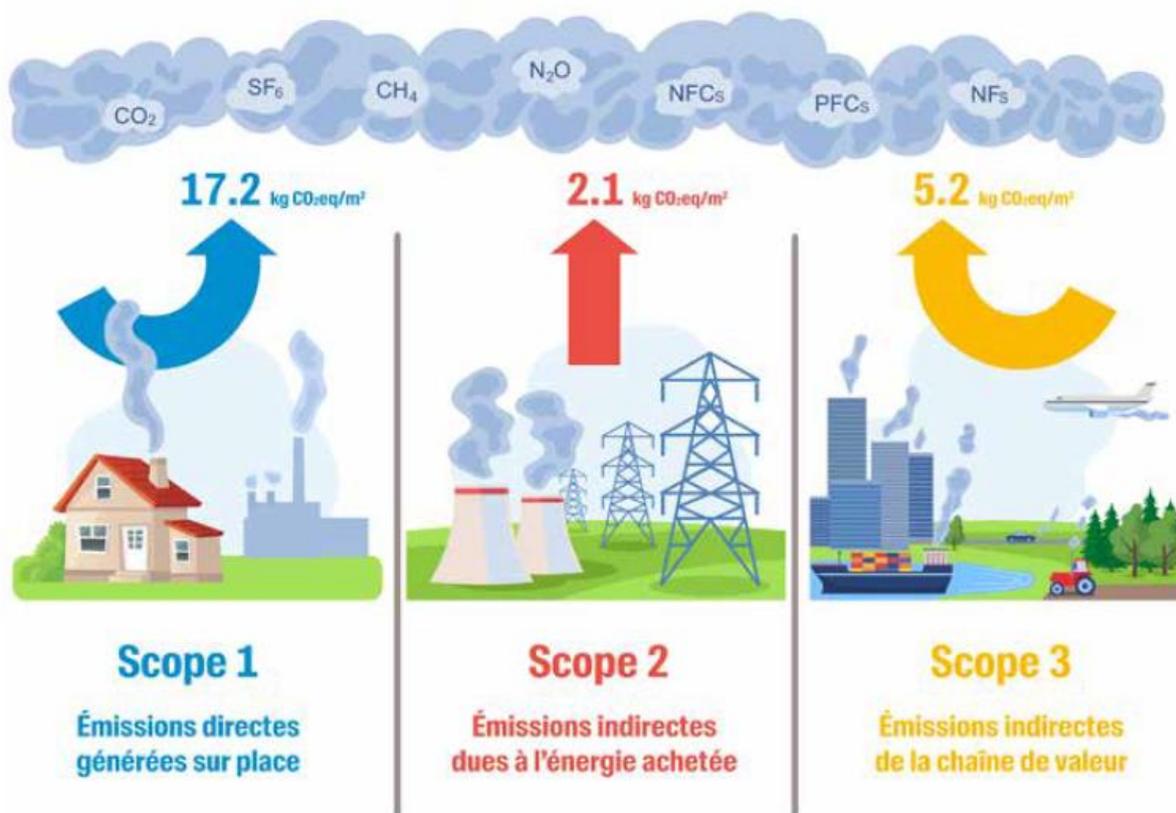
Les émissions Scope 1 (t CO₂e) ont été évaluées à partir de cette méthode de calcul et de données réelles. Les résultats montrent une réduction significative des émissions de CO₂, passant de 3'410 tonnes en 2021 à 2'757 tonnes en 2023, soit une baisse encourageante de 19.2 %. Toutefois, la rigueur des hivers pouvant fortement influencer ces valeurs, il sera nécessaire de confirmer cette tendance positive au cours des prochaines années.

Tableau	2021	2022	2023	moyenne
Total émissions Scope 1 (t CO₂e)	3'410	3'233	2'757	3'133
Evolution vs année précédente		-5.2 %	-14.2 %	



L'intensité d'émission Scope 1 (hors émissions biogènes) a été calculée pour 2023 sur une surface de référence énergétique de 206'244 m², aboutissant à un taux de 13,4 kg CO₂e/m². À ce niveau, le parc immobilier de la CPK affiche des performances environ 22 % plus favorables à celles observées dans une analyse menée par WuestPartner sur un échantillon de 10'000 bâtiments résidentiels, représentant une surface totale de près de 18 mio de mètres carrés.

Intensité des émissions: résultat global sur l'ensemble des portefeuilles étudiés



Source : WüestPartner: Performance énergétique des bâtiments résidentiels 24 nov. 2024

Trajectoire de réduction du CO₂

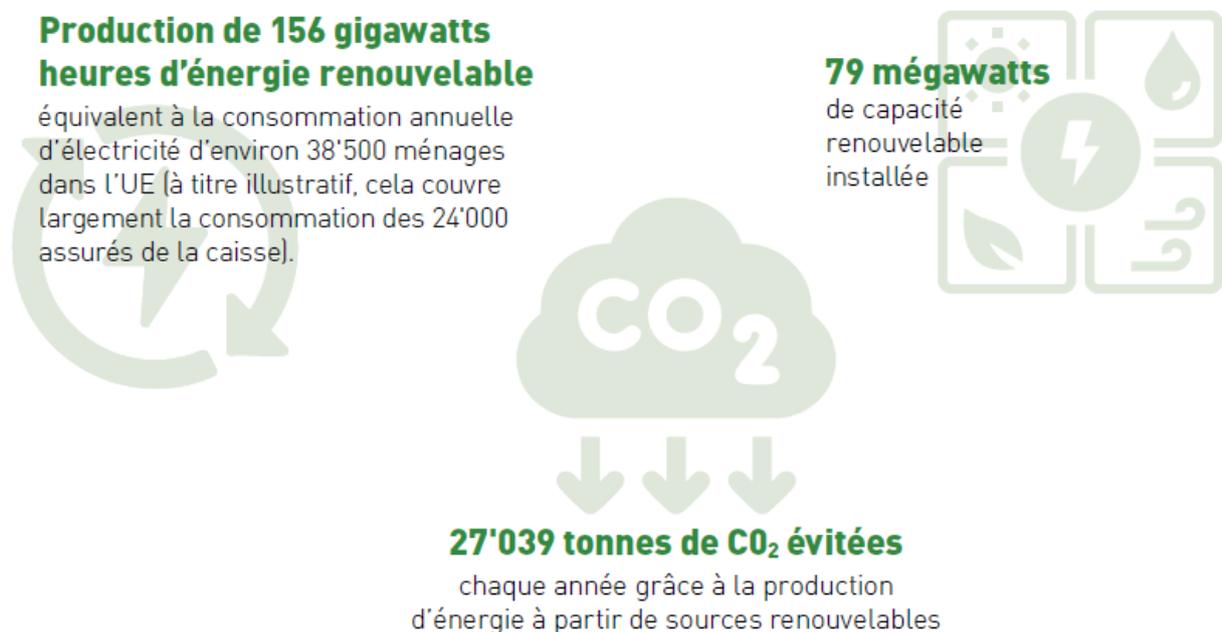
Grâce aux mesures mises en place ces dernières années et aux plans futurs, la Commission immobilière et le service immobilier ont, pour la première fois, établi une trajectoire de réduction du CO₂. Celle-ci repose sur les rénovations programmées, les nouvelles constructions et les cessions d'actifs au sein du parc immobilier. Les hypothèses et bases de calcul retenues sont les suivantes :

- Toutes les nouvelles acquisitions et constructions seront réalisées sans recours au chauffage au gaz ou au mazout.
- Les mesures visant à réduire la consommation d'énergie (telles que l'isolation) ne sont pas prises en compte dans le calcul des émissions futures. Les émissions réelles pourraient donc être légèrement inférieures aux projections.
- Aucune donnée de consommation n'est encore disponible pour 2024 ; les émissions sont donc, pour l'instant, supposées équivalentes à celles de 2023.
- Pour les années suivantes, les émissions de CO₂ sont estimées en reprenant celles de l'année précédente. Toutefois, si un système de chauffage a été remplacé par une solution plus écologique ou si un bâtiment a été vendu, les émissions correspondantes sont supprimées du calcul pour l'année suivante (valeur réduite à zéro).

E3 Investissement dans les énergies renouvelables

Depuis 2021, la Caisse investit dans les infrastructures, qui offrent un potentiel de rendement attractif ainsi qu'une bonne diversification. Ces investissements s'inscrivent dans une démarche durable, soutenant principalement la transition énergétique. Ils englobent notamment des projets dans les énergies renouvelables, tels que des parcs photovoltaïques, des éoliennes et des centrales hydroélectriques, ainsi que le développement des infrastructures de transport d'énergie, comme Swissgrid, les pipelines et leur conversion au transport d'hydrogène.

Contrairement aux actions et obligations, ces placements ne sont pas intégrés dans un indice global standardisé, tels que ceux proposés par MSCI, ce qui empêche leur inclusion directe dans le reporting consolidé. Toutefois, des données spécifiques sur leur impact climatique sont disponibles. En regroupant ces informations, nous pouvons évaluer l'empreinte carbone du portefeuille infrastructures, qui s'élève à 43 tCO₂/mn.



E4 Durabilité au sein de la CPK

La CPK intègre pleinement la durabilité dans ses opérations et ses initiatives.

Aujourd'hui, 85 % des assurés actifs reçoivent leurs informations sous forme numérique via un canal hautement sécurisé, réduisant ainsi les coûts et l'utilisation de papier. Pour les retraités, chez qui l'envoi papier reste encore nécessaire, la CPK collabore avec un atelier protégé afin d'assurer une gestion responsable de cette distribution.

En interne, plusieurs mesures ont été mises en place pour renforcer cet engagement, comme la suppression des sacs en plastique dans les poubelles, celle des gobelets à café en plastique, des dosettes de crème, ainsi que des touillettes et l'installation de fontaines à eau sur réseau, limitant ainsi l'usage des bouteilles jetables. La CPK encourage également la mobilité douce en participant à des initiatives telles que Bike to Work et en organisant, pendant un mois, une action visant à inciter les collaborateurs à marcher 10 000 pas par jour. De plus, durant une partie de l'année, des fruits de saison provenant de producteurs locaux sont offerts aux collaborateurs. Ces petites actions concrètes illustrent la volonté de la CPK de prendre un virage durable et de sensibiliser ses équipes à cette démarche.

S1 La CPK au service de ses assurés

Parmi les thématiques liées à la durabilité, le « S » de Social occupe une place importante, car la CPK se soucie particulièrement de ses assurés. Conformément à des statuts et ses règlements, la Caisse de pensions offre une couverture étendue contre les conséquences économiques de la vieillesse, de l'invalidité et de la maladie. Elle propose en effet des avantages supérieurs aux exigences légales suisses ; les prestations sont deux fois plus avantageuses en moyenne que celles prévues par la LPP, afin de mieux répondre aux besoins des assurés et de garantir leur sécurité financière à long terme.

- L'employeur prend en charge 59.1 % du financement total (minimum 50 %)
- Taux d'intérêt technique (TIT) de 2.7 % actuellement. Ce taux est supérieur à celui de 96 % des caisses de pensions en Suisse.
- Baisse du TIT planifié à 2.5 % dès 2027 prévue sans baisse de prestations (coût de CHF 116 mio au 31.12.2024)
- Salaire cotisant élevé (pas de déduction d'un montant de coordination)
- Taux de cotisation global faible pour les assurés âgés (facilite l'engagement de nouveaux collaborateurs)
- Somme des prestations de libre passage supérieure à la LPP (+221 % au 31.12.2024)
- Rente de retraite assurée en moyenne de 40 % du salaire cotisant
- Rente d'enfant de 25 % de la rente de retraite assurée (20 % selon la LPP et la plupart des IP)
- Risque d'intérêts et de longévité supportés par la Caisse de pensions
- Frais administratifs de CHF 150.-/assuré (moyenne de CHF 350.- pour les Caisses de pensions d'employeurs privées, source rapport Swisscanto 2024)
- Limite de surassurance en cas de reconnaissance AI de 95 % du salaire présumé perdu (90 % selon la LPP)
- Conditions de retraite anticipée favorables

S2 Les fondations patronales

Les fondations patronales du Swatch Group ont été créées par les dirigeants des sociétés du groupe à une époque où le 1er et le 2e piliers n'existaient pas encore ou étaient encore peu développés. Elles sont régies par le droit des fondations et, selon renvoi de l'art. 89a du Code civil suisse, par la LPP.

Conformément à leurs statuts, ces fondations ont pour mission d'apporter un soutien financier aux bénéficiaires en difficulté, confrontés à des situations imprévues ayant un impact significatif sur leur équilibre budgétaire.

En fonction de leurs capacités financières, les fondations patronales ont non seulement contribué et contribuent encore à l'assainissement de la Caisse de pensions en versant des cotisations pour les salariés et l'employeur, mais elles ont également financé les augmentations ciblées des rentes minimales pour un montant total de CHF 11.7 mio au cours des dix dernières années. Grâce à cette aide, plus de 3'800 bénéficiaires ont pu voir leur rente améliorée.

Enfin, dans les limites de leurs ressources, les fondations de bienfaisance financent également certaines rencontres sociales dédiées aux retraités, favorisant ainsi l'échange d'informations et le maintien du lien social.

G1 Gouvernance

Depuis le 1er juillet 2023, la Caisse dispose d'un Global Custody (UBS) pour la conservation de ses actifs. Centraliser les positions auprès d'une seule banque dépositaire facilite considérablement la gestion des actifs, en partant des aspects opérationnels (gestion de fortune) jusqu'aux aspects administratifs (transparence, comptabilité, reporting, gouvernance).

De plus, les instruments négociables sur le marché secondaire (actions, obligations, fonds immobiliers côtés) sont désormais regroupés dans un fonds dédié à la CPK (fonds à investisseur unique). Les avantages d'un tel véhicule sont multiples : valorisation quotidienne (effectuée par un tiers), contrôle du respect des contraintes de placement, ce qui renforce la gouvernance de la gestion d'actifs. Par ailleurs, le choix de placer ces actifs au sein d'une structure juridique propre permet à la Caisse de réaliser des économies de coûts significatives.

Grâce à l'implémentation du fonds à investisseur unique approuvé par la FINMA, le Front-Office de la CPK est désormais soumis aux exigences strictes de la société de direction du fonds. En outre, la direction du fonds a délégué à la CPK la rétrocession des décisions de placement conformément à l'art. 7 al. 4 en relation avec l'art. 31 al. 3 de la loi sur les placements collectifs de capitaux (LPCC), après que la direction du fonds ait effectué une analyse complète des risques de l'organisation et du fonctionnement de la Commission de placements et du Front-Office. La délégation de compétence de gestion à la CPK, qui a été avalisée par l'Autorité fédérale de surveillance des marchés financiers (FINMA), permet au Front-Office, sous la supervision de la direction du fonds, de maintenir l'une des gestions de portefeuille les plus rigoureusement surveillées. La structure du fonds et sa surveillance ne garantissent pas seulement le respect de l'interdiction d'investir dans plus de 20'000 titres sanctionnés dans le monde entier, mais respectent aussi implicitement les directives d'investissement de l'AMAS. La gouvernance et les meilleures pratiques dans le domaine des placements ont ainsi été considérablement renforcées.

G2 Exercice des droits de vote

Conformément aux art. 71a et 71b LPP, les institutions de prévoyance sont tenues d'exercer le droit de vote lié aux actions de sociétés anonymes cotées en bourse qu'elles détiennent. Elles doivent également informer les assurés sur la manière dont elles ont voté dans un rapport au moins une fois par an.

Les principes de vote et de représentation appliqués lors des assemblées générales ordinaires et extraordinaires des sociétés ayant leur siège en Suisse, ainsi que de certaines sociétés ayant leur siège à l'étranger sont consignés dans un document écrit.

Les sources juridiques, instructions et directives mentionnées ci- dessous, ainsi que les principes qu'elles contiennent, doivent être respectés en tout temps.

- Loi sur les placements collectifs de capitaux (LPCC)
- Ordonnance sur les placements collectifs de capitaux (OPCC)
- Ordonnance de l'Autorité fédérale de surveillance des marchés financiers sur les placements collectifs de capitaux (OPCC-FINMA)
- Code suisse des obligations (CO)
- Code de conduite de l'Asset Management Association Suisse
- Information spécialisée de la SFAMA « Exercice des droits de membre et de créancier » du 27 juillet 2012 (état : 28 octobre 2014)

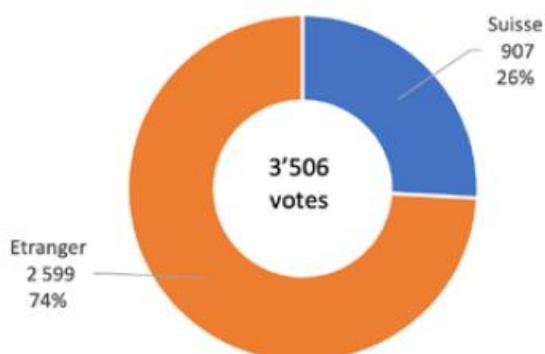
- Prospectus de vente avec contrat de fonds intégré
- Loi sur les services financiers (FIDLEG)
- Loi sur l'infrastructure des marchés financiers (LEFin)
- Indemnisation pour les sociétés anonymes cotées en bourse (ERCo)

Pour les sociétés suisses et étrangères, les droits de vote sont exercés via une plateforme de vote électronique professionnelle et reconnue. Tous les points à l'ordre du jour sont évalués de manière indépendante et, le cas échéant, votés contre la recommandation du Conseil d'administration. Les points particulièrement critiques, susceptibles d'affecter la CPK à long terme ou présentant un intérêt public particulier, sont en outre discutés en détail et décidés par un comité spécial (comité de vote).

En 2024, 3'506 éléments ont été soumis au vote lors de 189 assemblées. Dans 90 % des cas, les votes étaient alignés avec la position des conseils d'administrations.

Les divergences de vote par rapport aux recommandations du management concernaient principalement la politique de rémunération des dirigeants et plaidaient pour une plus grande transparence dans les rapports, notamment en ce qui concerne l'équité salariale et le soutien aux lobbys.

Répartition géographique des votes



Comité de vote

Le Conseil de fondation de la CPK dispose d'un comité de vote composé paritairement de membres du Conseil de fondation. Il est composé de MM. T. Kenel, D. Niklaus, J. Mussilier, J.-D. Etienne (jusqu'au 31 mai 2024) et F. Virag (a.i). Ce comité a voté comme suit sur des points à l'ordre du jour pour les entreprises suisses suivantes lors de leurs assemblées générales :

Votes dans le sens du Conseil d'administration

Le comité de vote s'est abstenu pour toutes nouvelles propositions (à l'ordre du jour) et a soutenu toutes les propositions du Conseil d'administration.

Sociétés	Propositions du Conseil d'administration	Nouvelles propositions
Banque Cantonale Vaudoise	✓	Abstention
Givaudan SA	✓	Abstention
Interroll Holding AG	✓	Abstention
Straumann Holding AG	✓	Abstention
Swatch Group	✓	Abstention

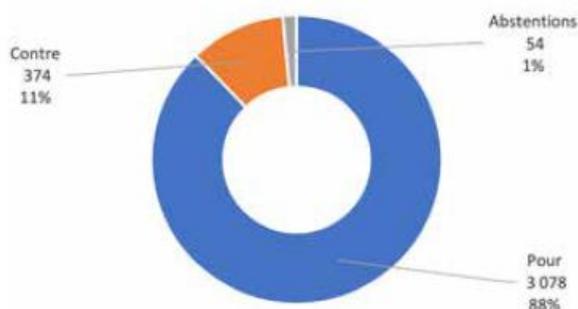
Votes contre les proposition du Conseil d'administration

Le comité de vote s'est abstenu pour toutes nouvelles propositions (à l'ordre du jour) et a soutenu toutes les propositions du Conseil d'administration à l'exception de celles spécifiques à la rémunération.

Sociétés	Rémunération		Nouvelles propositions
	Direction	Conseil d'administration	
ABB Ltd.	✗	✓	Abstention
Accelleron Industries AG	✗	✓	Abstention
Alcon Inc.	✗	✓	Abstention
Avolta AG	✗	✓	Abstention
Baloise Holding AG	✗	✓	Abstention
Clariant AG	✗	✓	Abstention
Compagnie Financiere Richemont SA	✗	✓	Abstention
DKSH Holding AG	✗	✓	Abstention
Galenica AG	✗	✗	Abstention
Geberit AG	✗	✓	Abstention
Holcim Ltd.	✗	✓	Abstention
Julius Baer Gruppe AG	✗	✓	Abstention
Kuehne + Nagel International AG	✗	✓	Abstention
Logitech International S.A.	✗	✓	Abstention
Lonza Group AG	✗	✓	Abstention
Nestle SA	✗	✓	Abstention
Novartis AG	✗	✓	Abstention
Partners Group Holding AG	✗	✓	Abstention
Sandoz Group AG	✗	✓	Abstention
SGS SA	✗	✓	Abstention
Siegfried Holding AG	✗	✓	Abstention
SIG Group AG	✗	✓	Abstention
Sika AG	✗	✓	Abstention
Sonova Holding AG	✗	✓	Abstention
Swiss Life Holding AG	✗	✓	Abstention
Swiss Re AG	✗	✓	Abstention
Swisscom AG	✗	✗	Abstention
Swissquote Group Holding Ltd.	✗	✓	Abstention
Tecan Group AG	✗	✓	Abstention
Temenos AG	✗	✗	Abstention
UBS Group AG	✗	✓	Abstention
Zurich Insurance Group AG	✗	✓	Abstention

✓ = voté pour ✗ = voté contre

Catégorisation des votes



Votes alignés sur le Conseil d'administration



Reporting ASIP

L'Association suisse des institutions de prévoyance (ASIP) recommande aux institutions de prévoyance suisses de communiquer sur leur approche en matière de durabilité, afin d'améliorer la transparence concernant la mise en œuvre des critères ESG et de favoriser en même temps la comparabilité des résultats des analyses, notamment au travers de critères quantitatifs. Les normes édictées par l'ASIP en matière de reporting ESG ont valeur de recommandation seulement et ne sont pas une obligation.

La mise en œuvre de cette recommandation pose des défis considérables. La disponibilité des données nécessaires, ainsi que les coûts y afférents constituent parfois un obstacle. L'analyse de durabilité fournie par notre prestataire contribue ici à rendre le processus plus fluide et à s'assurer que les indicateurs nécessaires soient intégrés dans les rapports.

Exercice des droits de vote

Pourcentage des entreprises dans lesquelles les responsables ont voté, par rapport au capital investi.	en Suisse : 100 % à l'étranger : 100 %*
Pourcentage des approbations des propositions du Conseil d'administration.	en Suisse : 92.28 % à l'étranger : 88.65 %

*Excluant les sociétés détenues en dehors de la période d'éligibilité au droit de vote.

Éléments ESG concernant le portefeuille

Actions, obligations d'entreprises et obligations convertibles (cotées en Bourse).	Émissions de gaz à effet de serre (scope 1 et 2): - empreinte carbone : 33 tCO ₂ e par million de CHF investi - intensité moyenne carbone (WACI) : 75 tCO ₂ e par million de CHF de chiffre d'affaires
Immobilier direct CH (Scope 1).	- intensité énergétique (kWh par m ²) de surface de référence énergétique ou de surface locative) : 70 kWh/m ² - intensité carbone (kg de CO ₂ par m ² de surface de référence énergétique ou de surface locative) : 13.4 CO ₂ /m ²
Immobilier indirect CH (Scope 1+2).	- intensité énergétique (kWh par m ² de surface de référence énergétique ou de surface locative) : 73.6 kWh/m ² - intensité carbone (kg de CO ₂ par m ² de surface de référence énergétique ou de surface locative) : 5.4 CO ₂ /m ²

Bilan Compte d'exploitation Statistiques



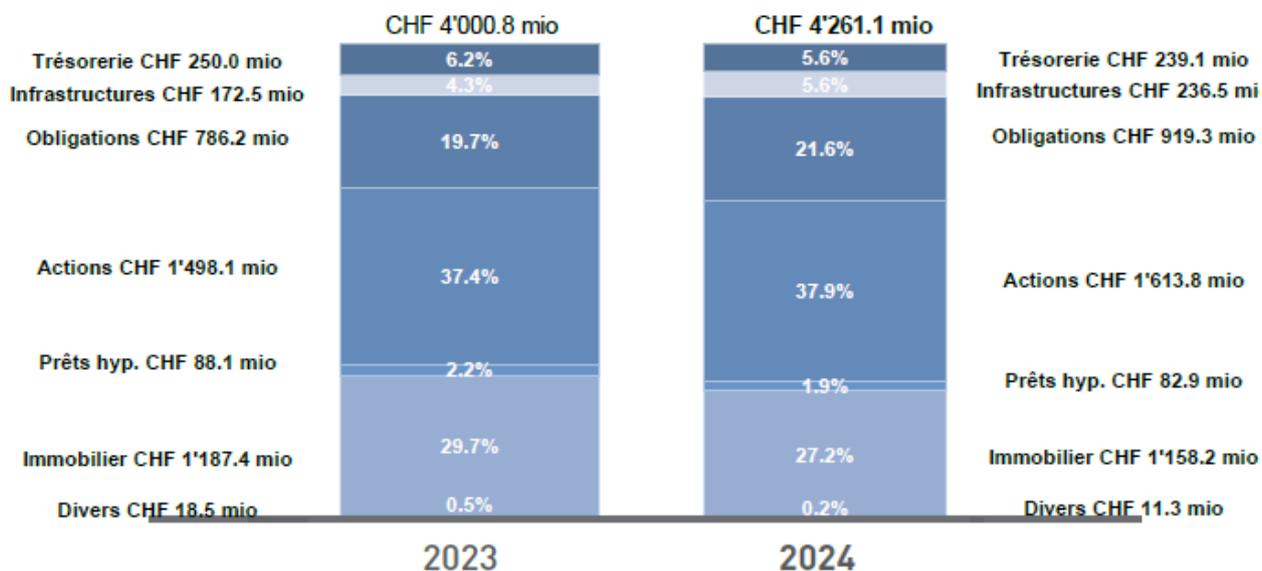
Bilan

Actif	Note	31.12.2024 CHF	31.12.2023 CHF
Placements			
Liquidités	6.4	239 117 719	250 024 016
Comptes courants employeurs	6.10.3	2 272 225	306 324
Prêts hypothécaires	7.1	82 877 853	88 080 691
Obligations (y.c. fonds)	6.4	919 265 864	786 176 149
Actions (y.c. fonds)	6.4	1 517 444 766	1 365 869 967
Actions auprès de l'employeur	6.4/6.10.1	96 400 000	132 250 000
Placements immobiliers	6.4	1 158 160 810	1 187 362 304
		• Immobilier direct	763 707 849
		• Immobilier indirect	394 452 961
Infrastructures indirectes	6.4	236 523 668	172 478 912
		4 252 062 905	3 982 548 363
Compte de régularisation actif	7.2	9 070 774	18 220 521
Total de l'actif	6.4	4 261 133 679	4 000 768 884
Passif			
Engagements			
Prestations de libre passage et rentes		36 198 471	32 945 838
		36 198 471	32 945 838
Compte de régularisation passif	7.3	1 512 431	704 486
Réserve de cotisations de l'employeur	6.10.2	0	6 104
Capitaux de prévoyance et provisions techniques			
• Capitaux de prévoyance assurés actifs	5.3	2 289 918 222	2 270 798 781
• Capitaux de prévoyance bénéficiaires de rentes	5.5	1 883 042 482	1 882 276 419
• Provision changement bases techniques futur	5.6	43 497 766	30 040 943
• Provision pour changement de taux technique (2.5 %)	5.6	69 408 461	49 091 159
		4 285 866 931	4 232 207 302
Réserve de fluctuation de valeurs	6.3	0	0
Capital de la fondation, fonds libres (+) / Découvert (-)			
• Situation en début de période		-265 094 846	-296 674 125
• Excédent des produits (+) / des charges (-)		202 650 692	31 579 279
• Situation en fin de période		-62 444 154	-265 094 846
Total du passif		4 261 133 679	4 000 768 884

Compte d'exploitation

	Note	31.12.2024 CHF	31.12.2023 CHF
Cotisations des salariés		99 218 451	96 602 106
Cotisations des employeurs		142 972 749	139 544 294
Primes uniques et rachats		9 756 751	8 156 811
Cotisations et apports ordinaires		251 947 951	244 303 211
Apports de libre passage		38 659 558	67 421 555
Remboursement de versements anticipés pour la propriété du logement		1 920 019	1 929 671
Remboursement divorce		373 582	411 128
Prestations d'entrée		40 953 159	69 762 354
APPORTS PROVENANT DE COTISATIONS ET PRESTATIONS D'ENTRÉE		292 901 110	314 065 565
Rentes de vieillesse		-117 429 660	-116 470 963
Rentes de survivants		-25 251 361	-25 160 347
Rentes d'invalidité		-11 124 567	-11 586 257
Prestations en capital à la retraite		-44 836 860	-37 473 497
Prestations en capital au divorce		0	-70 090
Prestations en capital au décès et à l'invalidité		-1 521 468	-642 043
Prestations réglementaires		-200 163 916	-191 403 197
Prestations de libre passage en cas de sortie		-88 999 851	-105 319 304
Versements anticipés pour la propriété du logement		-11 762 530	-12 322 461
Versements anticipés divorce		-3 039 118	-2 300 624
Prestations de sortie		-103 801 499	-119 942 389
DÉPENSES RELATIVES AUX PRESTATIONS ET VERSEMENTS ANTICIPÉS		-303 965 415	-311 345 586
Dissolution / constitution de capitaux de prévoyance assurés actifs	5.3	-19 119 441	-39 702 611
Dissolution / constitution de capitaux de prévoyance bénéficiaires de rentes	5.5	-766 063	10 216 193
Dissolution / constitution provision pour changement bases techniques futur	5.6	-13 456 823	-14 516 715
Dissolution / constitution provision pour changement de taux technique 2.5 %	5.6	-20 317 302	-23 240 149
DISSOLUTION / CONSTITUTION DE CAPITAUX DE PRÉVOYANCE, PROVISIONS TECHNIQUES ET RÉSERVES DE COTISATIONS		-53 659 629	-67 243 282
Cotisation au fonds de garantie		-937 085	-988 593
RÉSULTAT NET DE L'ACTIVITÉ D'ASSURANCE		-65 661 019	-65 511 896
Résultat net des liquidités	6.8.1	265 427	942 828
Résultat net des prêts hypothécaires	6.8.2	1 238 201	1 197 922
Résultat net des obligations (y.c. fonds)	6.8.3	48 499 538	14 154 950
Résultat net des actions (y.c. fonds)	6.8.3	182 662 215	94 220 677
Résultat net des placements sous forme d'actions de l'employeur	6.8.3	-31 950 000	-8 370 000
Résultat net des placements immobiliers directs	6.8.4	32 219 289	11 930 623
Résultat net des placements immobiliers indirects	6.8.5	14 594 571	279 457
Résultat net des placements en infrastructures indirectes	6.8.7	39 489 115	-238 967
Frais d'administration des placements	6.9.1	-15 095 691	-12 749 625
RÉSULTAT NET DES PLACEMENTS		271 922 665	101 367 865
Administration générale		-3 455 869	-4 086 099
Organe de révision		-80 645	-117 931
Expert en matière de prévoyance professionnelle		-49 780	-49 811
Autorités de surveillance		-24 660	-22 849
FRAIS D'ADMINISTRATION		-3 610 954	-4 276 690
Excédent des produits (+) / des charges (-) avant constitution / dissolution de la réserve de fluctuation de valeurs		202 650 692	31 579 279
Dissolution (+) / Constitution (-) de la réserve de fluctuation de valeurs	6.3	0	0
EXCÉDENT DES PRODUITS (+) / DES CHARGES (-)		202 650 692	31 579 279

Structure du patrimoine

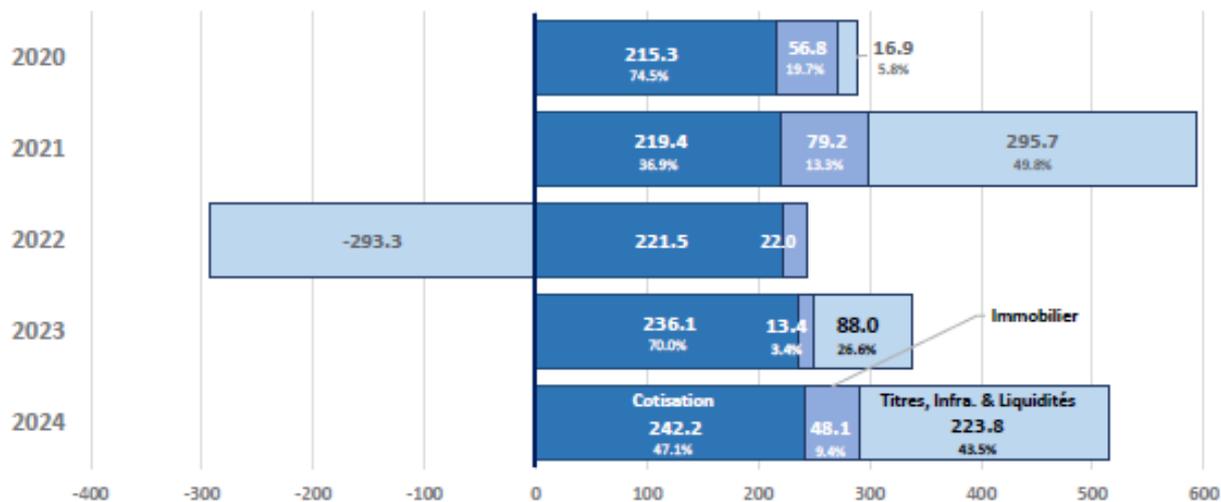


Répartition du patrimoine en monnaies

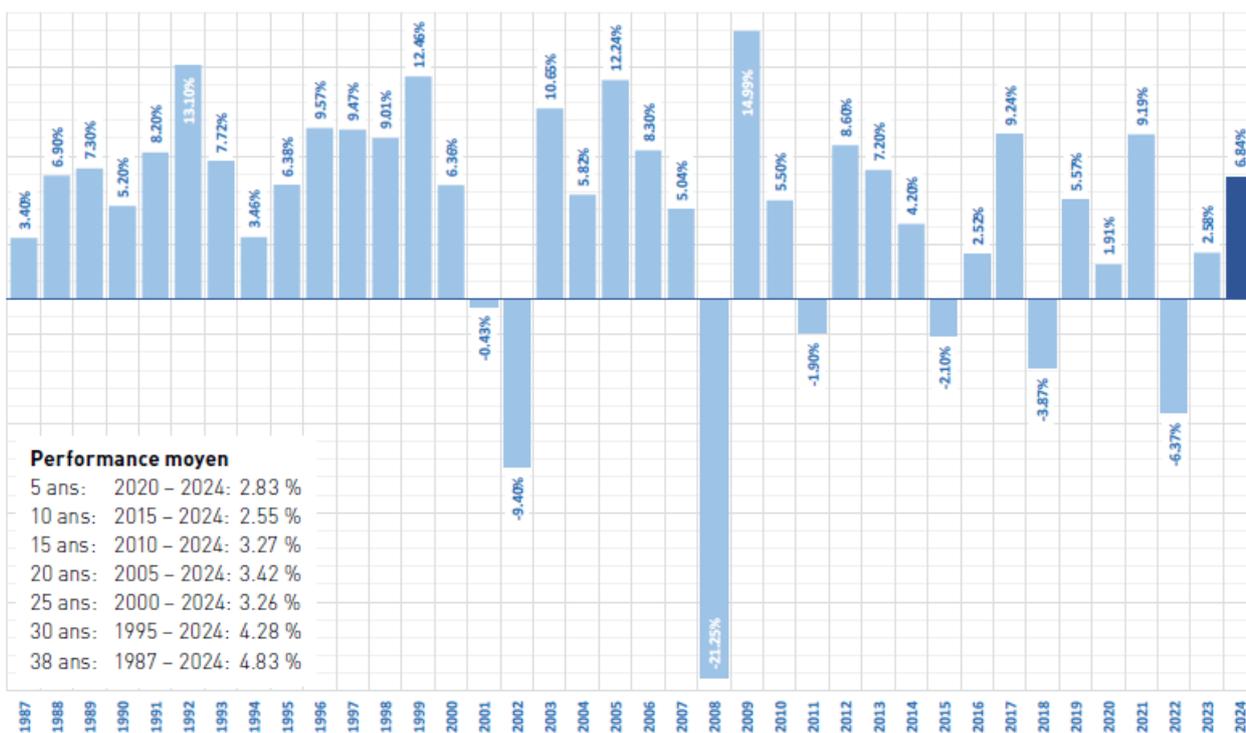
	2023	2024
CHF	70.85 %	78.85 %
Euro	11.64 %	1.58 %
Zone dollars (USD, CAD, AUD, NZD)	14.39 %	18.02 %
SEK, NOK, DKK	1.02 %	0.30 %
GPB & autres	2.10 %	1.24 %
Total	100.00%	100.00%

Répartition des revenus

Valeur totale 2024: CHF 514.1 mio

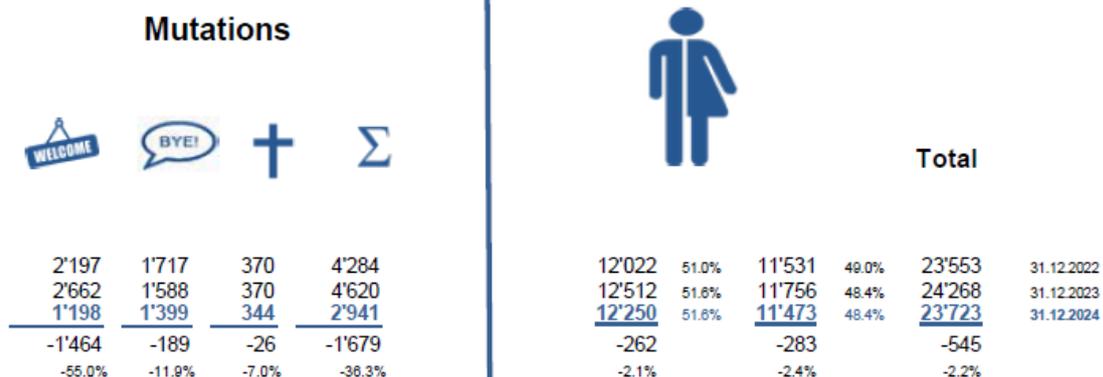
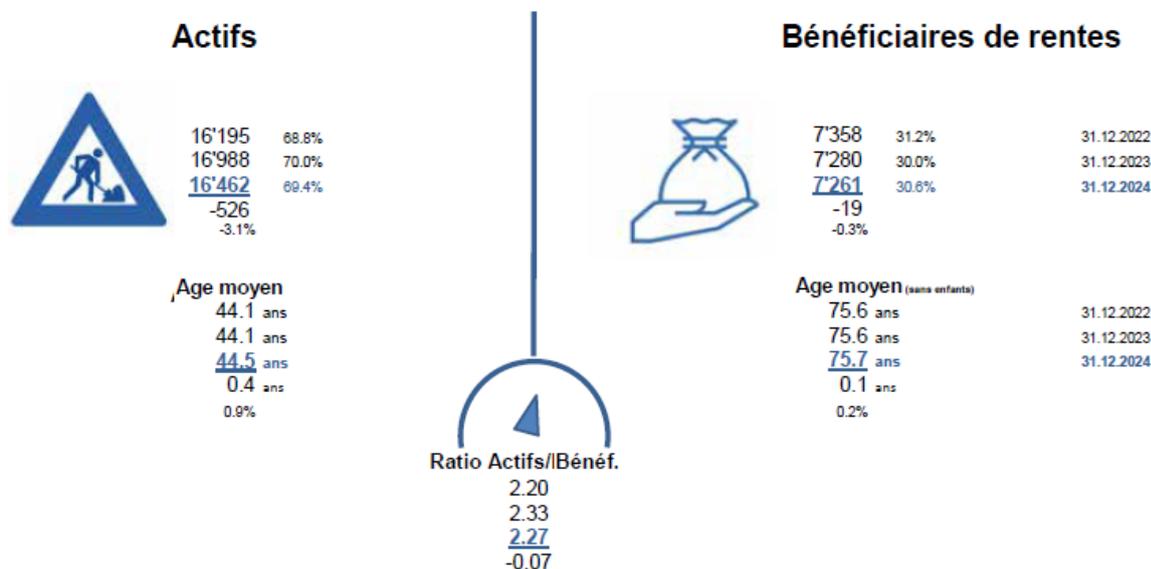


Evolution des rendements

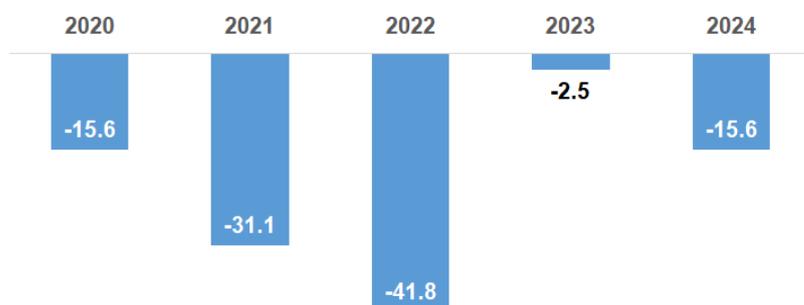


Effectif

Comparaison des effectifs et mutations sur 3 ans



Cash-Flow de prévoyance (en mio CHF)



2020	2021	2022	2023	2024	Ans
246.6	267.5	291.5	314.1	292.9	Cotisations / prestations d'entrée
-256.6	-293.2	-328.0	-311.3	-304.0	Préstations de sortie / versements anticipés
-1.0	-1.0	-1.0	-1.0	-0.9	Cotisation au fonds de garantie
<u>-4.6</u>	<u>-4.3</u>	<u>-4.3</u>	<u>-4.3</u>	<u>-3.6</u>	Frais d'administration
-15.6	-31.1	-41.8	-2.5	-15.6	Cashflow de prévoyance



**Diverses
Informations**

Base et Organisation

Forme juridique, but et siège

Sous le nom Caisse de pensions Swatch Group, Pensionskasse Swatch Group, Cassa Pensioni Swatch Group; (ci-après: CPK), il existe une fondation au sens des articles 80ss CC, 331 CO et 48, al. 2 LPP, dont le siège est à Neuchâtel.

En tant qu'institution de prévoyance professionnelle vieillesse, survivants et invalidité, participant à l'application du régime de la LPP, la CPK gère la prévoyance professionnelle obligatoire et subobligatoire des employés des entreprises suisses du Swatch Group. L'affiliation de nouvelles entreprises est réalisée par une Convention d'affiliation.

Le plan de prévoyance repose sur le système de la primauté des cotisations. En sa qualité d'institution de prévoyance autonome, la CPK supporte elle-même les risques actuariels de vieillesse, invalidité et décès.

Enregistrement LPP

La Fondation est inscrite dans le Registre de la prévoyance professionnelle sous le numéro 305053 et elle est affiliée au Fonds de garantie.

Acte de fondation et règlements

Statuts et règlements :

- Acte de fondation du 01.10.1987
- Statuts du 22.03.2017
- Règlement d'organisation du 01.03.2021
- Règlement des nominations et élections du 01.04.2015
- Règlement d'assurance du 01.01.2024
- Règlement sur les engagements de prévoyance du 01.12.2021
- Règlement de liquidation partielle du 01.01.2013
- Règlement sur les mesures d'assainissement du 01.12.2019
- Règlement sur les mesures relatives au respect des prescriptions de la LPP en matière de loyauté, d'intégrité et d'éthique du 01.06.2017
- Règlement de la Commission de placements du 01.03.2021
- Règlement de la Commission immobilière du 01.01.2021
- Règlement de la Commission d'assurance du 01.03.2021
- Règlement sur l'exercice du droit de vote du 01.03.2017

Directives :

- Stratégie immobilière de la CPK du 30.04.2021 (= annexe IV au Règlement de placements)
- Directives générales concernant les prêts hypothécaires du 01.02.2022
- Directive concernant la définition du salaire cotisant auprès de la CPK du 23.11.2022
- Mode de rémunération de la direction du 21.05.2012

Organes de la Caisse de pensions Swatch Group (CPK)

Période administrative 2025 à 2029

Etat Mars 2025

Conseil de fondation

Président : Daniel Niklaus

Représentants de l'employeur
Vice-présidents : Thierry Kenel

Représentants des salariés
Nicole Fleischer

<u>Membres</u>	<u>Cercle électoral</u>	<u>Membres</u>	<u>Cercle électoral</u>
Frank Hurni	Marques 1	Olivier Bouchex	Marques 1
Daniel Niklaus	Marques 2	Nicole Fleischer	Marques 2
Pierre-André Bühler	Production 1+2	Kathrin Etter	Production 1
Thierry Kenel	Production 1	François Virag	Production 2
Yvan Moreau	Production 2	Isabelle Perrudet	Production 3
Patricia Spozio	S.él. & S.gén.	Michel Hunziker	S.él. & S.gén.
<u>Suppléants</u>		<u>Suppléants</u>	
Richard Strohmeier	Marques 1+2	Marie-Anne Chételat	Marques 1+2
Dominique Schaad	Production 1+2+3	Laure Simon Bürki	Production 1+2+3
Jean-Daniel Brinkmann	S.él. & S.gén.	David Voisard	S.él. & S.gén.

Représentants des retraités

Jean-Daniel Etienne
Bernard Gigandet (suppléant)

Direction

Reto Stöckli	Directeur
Stéphane Huguenin	Vice-Directeur, suppl. du Directeur
Roman Annen	Sous-directeur

Commissions

Etat Mars 2025

Commission de placements

Président : **Frank Hurni**

Membres : Marcel Bürgi, Thierry Kenel, Daniel Niklaus, Reto Stöckli, Antonio Lopez

Secrétaire : Gianni Narduzzi

Commission immobilière

Président : **Yvan Moreau**

Membres : Thierry Kenel, Olivier Reichlen, Reto Stöckli, Roger Baumann, Pia Straub

Secrétaire : Oliver Paasch

Commission assurance

Président : **Pierre-André Bühler**

Membres : Stéphanie Pantet, Isabelle Perrudet, Kathrin Etter, Laure Simon Bürki, Dominique Schaad

Secrétaire : Stéphane Huguenin

Inspectorat interne

Président : **Richard Strohmeier**

Membres : Nicolas Gurtner, Roger Winkler

Comité de vote

Président : **Thierry Kenel**

Membres : Daniel Niklaus, Nicole Fleischer, François Virag

Experts, organe de révision, autorité de surveillance

Expert agréé en prévoyance professionnelle

Cocontractant : Willis Towers Watson (WTW)

Expert exécutant : Sébastien Brocard

Organe de révision

PricewaterhouseCoopers SA, Neuchâtel

Expert en évaluation immobilière

WüestPartner AG, Zürich

Autorité de surveillance

Autorité de surveillance LPP des fondations de Suisse occidentale, Lausanne

Découvert / Explication des mesures prises (art. 44 OPP 2)

Le Conseil de fondation a pris connaissance du degré de couverture de 98.54% au 31.12.2024 lors de sa séance du 31 janvier 2025 contre 93.74% une année auparavant. La réserve de fluctuation de valeurs a été totalement dissoute en 2022. La provision pour changement de taux technique (2.50%) a été alimentée pour la troisième fois (3/5). Elle a pour objectif de supporter le coût d'un abaissement du taux technique de 2.7% à 2.5% au 31 décembre 2026. Le Conseil de fondation confirme la poursuite du plan d'assainissement mis en place au 01.09.2020 afin de stabiliser la situation financière de la Caisse à moyen terme.

Adaptation des rentes

Lors de sa séance de novembre 2024, le Conseil de fondation a décidé que les rentes ne seraient pas adaptées. Une amélioration des rentes creuserait encore davantage le découvert de la CPK au détriment des assurés actifs. Nous attirons l'attention sur le fait que les efforts financiers de l'assainissement sont entièrement et exclusivement supportés par les assurés actifs et l'employeur. Le Swatch Group s'engage toutefois, par le biais de ses fondations patronales, en faveur de l'augmentation des petites rentes qui, en raison de la situation financière des fondations, doit être décidée par les Conseils de fondation correspondants.

Règlement de la CPK / Rapport sommaire

Tous nos Règlements ainsi que ce rapport sommaire sont disponibles sur notre site internet www.cpk-swatchgroup.ch.

Pour les personnes ne disposant pas d'un accès à internet, une version papier du rapport sommaire peut être obtenue sur demande auprès de info@cpk.swatchgroup.com ou Tel. 032 722 56 05.



Faubourg de l'Hôpital 3 | Case postale 2016 | 2001 Neuchâtel | Tél. Assurances 032 722 56 56
Tél. Hypothèques 032 722 56 80 | Tél. Immeubles 032 722 56 90 | Tél. Direction 032 722 56 05
info@cpk.swatchgroup.com | www.cpk-swatchgroup.ch